

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple-Un But-Une Foi



**Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire
et de l'Élevage**



**LETTRE DE POLITIQUE SECTORIELLE
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
(LPSAE/2025-2029)**

Sénégal
2050
AGENDA NATIONAL DE TRANSFORMATION

Juillet 2025

TABLE DES MATIERES

CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ELABORATION DE LA LPS _____ 3

I. ANALYSE DE LA SITUATION DES DOMAINES D'INTERVENTION _____ 4

1.1. Cadre organisationnel et institutionnel _____	4
1.1.1. Présentation du Ministère _____	5
1.1.2. Délimitation des domaines couverts par le Ministère _____	6
1.1.3. Diagnostic organisationnel et institutionnel _____	7
1.1.4. Engagements internationaux qui peuvent impacter les domaines d'intervention _____	8
1.1.5. Identification et analyse des parties prenantes au développement des domaines couverts _____	9
1.2. Analyse stratégique de l'environnement des domaines couverts _____	10
1.2.1. Environnement et opportunités économiques et financiers des domaines couverts _____	10
1.2.2. Analyse du rôle et des opportunités du secteur privé dans les domaines couverts _____	10
1.2.3. Niveau d'intégration des approches intersectorielles dans les actions de développement des domaines couverts _____	11
1.2.4. Analyse de la territorialisation des politiques publiques _____	12
1.2.5. Analyse des interactions entre les dimensions transversales et le développement des domaines couverts _____	12
1.3. bilan des politiques passées et récentes _____	15
1.3.1. Situation de la gestion des données et informations et du dispositif de suivi -évaluation _____	16
1.3.2. Évaluation des financements mobilisés ainsi que leur utilisation _____	16
1.3.3. Description et analyse de la situation des bénéficiaires en termes de satisfaction de la demande _____	17
1.3.4. Bilan des politiques passées et récentes _____	18
1.3.5. Bilan des réalisations et analyse des performances obtenues _____	20
1.3.6. Description de l'offre dans les domaines couverts par le ministère (FFOM) _____	26
1.4. Synthèses des contraintes, défis, enjeux et priorités identifiés _____	28

II. FORMULATION DE LA STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT _____ 29

2.1. Fondamentaux de la stratégie _____	29
2.2. Déclinaison de la stratégie sectorielle dans les pôles territoires _____	30
2.3. Mobilisation du privé pour le développement du secteur _____	30
2.4. Rappel et analyse de la mission _____	31
2.5. Formulation de la vision _____	32
2.6. Définition des valeurs et principes _____	32
2.7. Orientations stratégiques _____	33
2.8. Définition des objectifs _____	33
2.9. Identification des programmes d'actions _____	33
2.10. Cout de la stratégie _____	40
2.11. Cadre de pilotage et suivi-évaluation _____	40
2.11.1. Cadre de pilotage _____	40
2.11.2. Cadre de suivi-évaluation _____	41

III. ANNEXES _____ 42

Annexe 1 : Synthèse de la LPS _____	43
Annexe 2 : Synthèse cadre stratégique _____	46
Annexe 3 : Cadre de performance _____	49

CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ELABORATION DE LA LPS

Les crises alimentaires, sanitaires, sécuritaires et économiques mondiales, ainsi que le changement climatique, survenus dans les années 2000, ont mis encore plus en lumière la vulnérabilité des systèmes alimentaires. Ces situations inédites ont conduit à la révision des politiques publiques à toutes les échelles de gouvernance (internationale, régionale, sous régionale et nationale). C'est ainsi qu'au niveau mondial l'Agenda 2030 pour le Développement durable (ODD) a été adopté. Au niveau africain, l'Union africaine (UA) a initié le Programme détaillé de Développement de l'Agriculture africaine (PDDAA), qui se décline, au niveau régional, à travers le Programme régional d'Investissement agricole (PRIA), et des Programmes nationaux d'Investissement agricole (PNIA).

Le contexte mondial actuel reste toujours marqué par l'instabilité sur les marchés mondiaux avec les fluctuations des prix des denrées de première nécessité. En 2022, l'indice des prix mondiaux des denrées alimentaires¹ a atteint un niveau record (144,7), puis a enregistré une baisse en 2023 (124,7) mais reste toujours élevé.

La situation alimentaire mondiale demeure préoccupante, avec 282 millions de personnes² dans 59 pays et territoires qui ont connu des niveaux élevés de faim aiguë en 2023. En Afrique de l'Ouest et au Sahel, environ 94 millions de personnes ont été en situation de « stress » en matière de sécurité alimentaire entre octobre et décembre 2023. Les prix des principales denrées alimentaires au niveau de ces régions restent bien supérieurs à la moyenne des cinq dernières années, en particulier pour le riz, le maïs, le mil, le sorgho, le manioc et l'huile végétale. En Afrique de l'Ouest et centrale, plus de deux ménages sur trois n'ont pas les moyens de s'offrir une alimentation saine. Il faut noter aussi que huit enfants sur 10 âgés de 6 à 23 mois ne consomment pas le nombre minimum de groupes d'aliments dont ils ont besoin pour une croissance et un développement optimal³.

Au Sénégal, une personne sur cinq est toujours en situation d'insécurité alimentaire en 2023 avec 3 078 418 personnes⁴ considérées en situation d'insécurité alimentaire (IA) modérée (sous-pression)⁵ et 679 889 en IA sévère (crise à pire). Quant à la prévalence de la malnutrition aiguë⁶, elle a augmenté entre 2018 et 2023, passant de 8% à 10%, alors que le retard de croissance des enfants de 0 à 5 ans est en recul sur la période 2011-2023.

La population sénégalaise se situe à 18 126 390 habitants⁷ en 2023 avec près de 75% ayant moins de 35 ans. Elle devrait atteindre le cap des 39 millions en 2050⁸. Ce doublement de la population exigera une planification rigoureuse, pour satisfaire les besoins alimentaires et répondre aux défis notamment en matière d'emploi des jeunes,

¹ FAO, 2023

²Rapport Mondial sur les Crises Alimentaires (GRFC), 2024

³ Nations unies

⁴ Les résultats du Cadre Harmonisé (CH) mois de mars

⁵Ces personnes ont une consommation alimentaire minimale mais ne sont pas capables de se permettre certaines dépenses non alimentaires essentielles sans s'engager dans des stratégies d'adaptation irréversibles

⁶ EDS

⁷ RGPH5

⁸ ANSD 2024, Agenda Sénégal 2050

d'éducation et de santé. En outre, l'urbanisation croissante et les évolutions dans les modes de consommation induisent des mutations dans la demande en produits alimentaires.

La pauvreté demeure toujours plus prépondérante en milieu rural qu'en milieu urbain, avec pour conséquences principales l'exode rural et la migration internationale. Ainsi, le taux de pauvreté monétaire est évalué à 37,5% en 2021/2022 avec des disparités selon le milieu de résidence, pour lequel l'analyse révèle que 75,4% des pauvres vivent en milieu rural, contre 24,6% en milieu urbain⁹.

L'agriculture et l'élevage constituent des piliers du développement social et économique du Sénégal. En ce sens, ils ont contribué¹⁰, en 2023, à hauteur de 15,5% du PIB et occupe 34% de la population active¹¹.

La majorité des exploitations agricoles, qui sont de type familial, allient des cultures de rente et des cultures vivrières, tout en possédant des animaux en élevage associé aux cultures. En parallèle, des exploitations modernes se développent, adoptant un modèle entrepreneurial ou d'agro-business. S'agissant des systèmes d'élevage identifiés au Sénégal, ils peuvent être classés en systèmes pastoraux, systèmes mixtes agropastoraux et systèmes spécialisés dont les périurbains.

Le Sénégal a adopté, en 2024, un nouveau référentiel des politiques économiques et sociales "**Le Sénégal 2050 : Agenda national de Transformation**" qui constitue une feuille de route du pays pour les vingt-cinq prochaines années. Le Sénégal 2050 a pour vision **un « Sénégal Souverain, Juste et Prospère ancré dans des valeurs fortes »**.

Dans le domaine de l'alimentation, le Sénégal ambitionne d'assurer **sa souveraineté alimentaire** en 2050 à travers la hausse de la productivité et l'augmentation des productions dans l'agriculture, la pêche et l'aquaculture, l'élevage (production de viande et de lait), ainsi que les industries agroalimentaires. La Vision 2050 vise également à faire du pays le grenier agricole du Sahel et ambitionne de jouer un rôle stabilisateur sur les prix des denrées alimentaires dans toute la sous-région.

Pour concrétiser cette aspiration, le Ministère en charge de l'agriculture et de l'élevage a initié l'élaboration d'une nouvelle lettre de politique sectorielle. L'ambition étant de libérer le potentiel de l'agriculture et de l'élevage pour contribuer à assurer la souveraineté alimentaire du pays.

I. ANALYSE DE LA SITUATION DES DOMAINES D'INTERVENTION

1.1. CADRE ORGANISATIONNEL ET INSTITUTIONNEL

Cette section aborde la présentation du Ministère, la délimitation des domaines qu'il couvre, le diagnostic organisationnel et institutionnel, les engagements internationaux

⁹ Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM)

¹⁰ SEF 2023

¹¹ RGPH5

qui peuvent impacter les domaines d'intervention et l'analyse des parties prenantes au développement de l'agriculture et de l'élevage.

1.1.1.1. PRESENTATION DU MINISTERE

Conformément au Décret n°2024-940 du 05 avril 2024 portant répartition des services de l'État et du contrôle, des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères, l'organisation du Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage (MASAE) se présente ainsi qu'il suit :

❖ **Cabinet et services rattachés :**

- Inspection interne ;
- Cellule de Communication et d'Information ;
- Bureau de la Formation professionnelle agricole ;
- Bureau des Relations avec les Organisations paysannes ;
- Bureau de la Législation agricole ;
- Cellule des statistiques et données ;
- Cellule de Prévention et de Lutte contre le Vol de Bétail ;
- Bureau de la Formation professionnelle en Élevage.

❖ **Cabinet du Secrétaire d'État aux Coopératives et à l'Encadrement paysan**

❖ **Secrétariat général et services rattachés :**

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Études, de la Planification et suivi-évaluation ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule Genre et de l'Équité ;
- Cellule de l'Informatique ;
- Cellule de Coordination du Contrôle de Gestion ;
- Bureau des archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courrier commun.

❖ **Directions :**

- Direction de l'Agriculture ;
- Direction de la Protection des Végétaux ;
- Direction de l'Horticulture ;
- Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques agricoles ;
- Direction de la Modernisation de l'Équipement rural ;
- Direction du Financement et du Partenariat avec les Organisations ;
- Direction des Bassins de Rétention et des Lacs artificiels ;
- Direction de l'Élevage ;
- Direction des Services vétérinaires ;
- Direction des Industries animales ;
- Direction du Développement des Équidés ;
- Direction de la Planification, de l'Évaluation et des Statistiques ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

❖ **Autres administrations :**

- Centre de Formation Professionnelle horticole ;
- Centre d'Initiation horticole ;
- Centre de Perfectionnement agricole ;
- Centre de Perfectionnement des maraîchers ;
- Centre de Formation des Techniciens en Agriculture et Génie rural ;
- Centre national de Formation en Cultures irriguées ;
- Agence nationale d'Insertion et de Développement agricole ;
- Haras national de Kébémér ;
- Fonds d'Appui à la Stabulation ;
- Centre national d'Aviculture de Mbao ;
- Centre national d'Amélioration génétique ;
- Centre national de Formation des Techniciens de l'Élevage et des Industries animales de Saint-Louis ;
- Centre de Perfectionnement des Éleveurs de Labgar ;
- Ranch Djibo Leyti KA de Dolly ;
- Programme des Domaines agricoles communautaires.

❖ **Établissements publics**

- Institut sénégalais de Recherches agricoles ;
- Institut national de Pédologie ;
- Chambre nationale d'Agriculture ;
- Chambres régionales d'Agriculture ;
- Barrage d'Affiniam ;
- Ordre des Vétérinaires ;
- Haras national.

❖ **Sociétés nationales et des sociétés à participation publique**

- Société nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal ;
- Société nationale d'Aménagement des Terres du Delta et de la Vallée du Fleuve Sénégal ;
- Société de Développement agricole et industriel ;
- Société de Développement des Fibres textiles ;
- Agence nationale du Conseil agricole et rural.

❖ **Autres fonds, programmes, projets et structures autonomes**

- Le Fonds national de Recherche agricole et agro-alimentaire (FNRAA) ;
- Le Fonds national de Développement agro-sylvo-pastoral (FNDASP) ;
- Le Fonds d'Appui au Développement du Secteur rural (FADSR) ;
- La Fondation Origine Sénégal.

1.1.2. DELIMITATION DES DOMAINES COUVERTS PAR LE MINISTERE

Pour une bonne prise en charge des défis de l'agriculture et de l'élevage, l'approche chaîne de valeur est adoptée pour l'ensemble des interventions. Les maillons de ces chaînes de valeur concernent-

- La fourniture d'intrants, d'équipements et de services ;
- La production ;

- La collecte, le stockage et la transformation ;
- La commercialisation et la distribution ;
- La consommation.

1.1.3. DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL ET INSTITUTIONNEL

Manque de coordination dans les interventions de développement des chaînes de valeur agropastorale

La gouvernance organisationnelle et institutionnelle constitue un pilier majeur dans le développement du secteur de l'agriculture et de l'élevage. Toutefois, elle a connu des contraintes dans le cadre de la mise en œuvre des politiques passées relatives à l'agriculture et à l'élevage. On peut citer l'instabilité institutionnelle et le manque de coordination dans les interventions. En effet, le changement de responsables ou de périmètres ministériels impactent négativement la continuité et la cohérence des politiques, des programmes et projets.

En 2024, des mutations sont survenues dans l'architecture institutionnelle selon les dispositions du décret n°2024-940 du 5 avril 2024. C'est ainsi, que les sous-secteurs de l'agriculture et de l'élevage ont été regroupés au sein du Ministère de l'Agriculture de la souveraineté alimentaire et de l'Élevage (MASAE).

Déficit des moyens logistiques et humains freinant l'efficacité du service public.

Le MASAE est constitué de plusieurs structures au niveau central et déconcentré, public et parapublic. Pour mettre en œuvre leurs missions, des moyens financiers, matériels, logistiques et humains sont mobilisés. L'analyse de l'état des infrastructures et équipements relatives aux services du MASAE fait ressortir :

- des locaux modernes de qualité équipés au niveau central suite au déménagement de la majeure partie des structures à Diamniadio ;
- des locaux vétustes ou en désuétude pour la plupart des services déconcentrés, des laboratoires de diagnostic vétérinaire et phytosanitaire, de contrôle de la qualité et salubrité des intrants et des productions et des écoles de formation sous tutelle ;
- des bâtiments relativement corrects pour les structures autonomes.

La sécurisation de l'assiette foncière des services du MASAE reste problématique avec la recrudescence des tentatives de récupération et d'empiétement par d'autres entités.

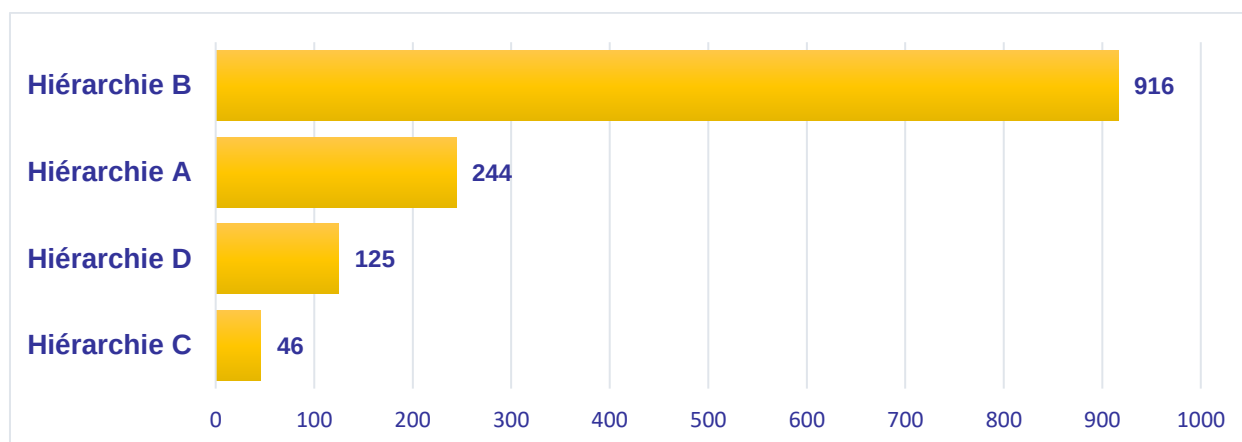
En plus des locaux, les services du MASAE dans l'exercice de leurs missions notamment de contrôle, de suivi et d'appui-conseil doivent bénéficier d'une grande capacité de mobilité. Or, l'état des lieux des moyens logistiques fait ressortir des déficits importants notamment au niveau déconcentré. Ces difficultés sont accentuées par l'insuffisance des budgets alloués au fonctionnement des services.

Par ailleurs, le département ministériel reste caractérisé par l'existence d'une multitude de projets et programmes dont les interventions sont dispersées, peu coordonnées et n'ont pas encore induit les impacts escomptés. Il ressort de différents diagnostics une asymétrie d'infrastructures et d'équipements entre des unités de coordination de

projets disposant de locaux de qualité et de moyens logistiques suffisants comparées aux services notamment déconcentrés.

S'agissant de la gestion des ressources humaines, la situation du MASAE est présentée par la figure ci-dessous.

FIGURE 1 : REPARTITION DES RESSOURCES HUMAINES DU MASAE SELON LA HIERARCHIE



Source : DAGE, MASAE 2024

La situation des ressources humaines, en 2024, comparées aux besoins actuels et futurs, fait ressortir un déficit important en qualité et en quantité. Pour transformer les systèmes de production dans la perspective d'assurer la souveraineté alimentaire, il est crucial d'accompagner les acteurs.

Toutefois, le département ministériel peine toujours à garantir une rétention du personnel. Les raisons restent liées au manque de motivation du personnel, à l'absence de plans de carrière, de fiches de postes et de formation continue.

1.1.4. ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX QUI PEUVENT IMPACTER LES DOMAINES D'INTERVENTION

Déficit de portage et manque de financement de la mise en œuvre des engagements internationaux, régionaux et sous régionaux.

La mise en œuvre des engagements internationaux, régionaux et sous régionaux connaît un bilan mitigé. A l'échelle mondiale, l'agenda 2030 ainsi que l'Accord de Paris sur le climat ont permis d'adopter les ODD et la Contribution déterminée au niveau national (CDN) respectivement. Le bilan de l'Agenda 2030, plus précisément pour l'ODD 2 « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable », montre que des efforts restent à faire pour atteindre les cibles relatives à la lutte contre la malnutrition¹². Pour l'ODD 12 « Production et consommation durables (ODD12) : Établir des modes de consommation et de production durables », Le Sénégal a inscrit la question de consommation et de production durable parmi ces priorités en mettant en place une Autorité nationale de Biosécurité (ANB) qui dispose d'une loi sur la biosécurité.

¹² Bilan commun de pays (BCP) révisé du Sénégal, 2021

Concernant le droit fondamental à une nourriture suffisante, l'analyse des résultats¹³ du Sénégal montre que « l'agriculture peine toujours à assurer la sécurité alimentaire et la sécurité nutritionnelle des populations du fait de sa faible productivité ».

A l'échelle continentale avec les engagements de Malabo, les différentes revues biennales ont montré que le Sénégal n'a réalisé qu'un engagement sur sept (7).

Les contraintes qui freinent le suivi et la mise en œuvre de ces engagements sont liées à un faible portage politique, un manque de financement des processus de suivi et de mise en œuvre et le manque d'articulation entre les politiques régionales et nationales.

1.1.5. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES AU DEVELOPPEMENT DES DOMAINES COUVERTS

Manque de coordination et de synergie des acteurs des chaînes de valeur

Les différentes parties prenantes des chaînes de valeur agropastorales sont constituées de l'État et de ses démembrements, des organisations de producteurs, du secteur privé, de la société civile, des partenaires techniques et financiers.

TABLEAU 1 : PARTIES PRENANTES DANS LA GOUVERNANCE DES CHAINES DE VALEUR AGROPASTORALES

Parties prenantes	Structures concernées
<i>Institutions Étatiques</i>	Ministères en charge de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche, de l'Environnement, du Commerce, de l'Industrie, de l'Eau et Assainissement, de la Santé, des Infrastructures, de la Famille, du Développement communautaire, de la formation professionnelle, du Plan, des Finances, de la Météorologie, de la Recherche, des Télécommunications, de la Communication, du Numérique, de l'Éducation, des Collectivités territoriales, de l'Armée, de l'Intérieur, du Sport, de la Jeunesse, de la Culture, de l'Artisanat, de l'Economie sociale et solidaire, le Conseil national de Développement de la Nutrition (CNDN), le Commissariat à la Sécurité alimentaire et à la Résilience (CSAR), le Codex alimentarius, l'Association sénégalaise de Normalisation, Haut Conseil national de la Sécurité sanitaire « One health », Institutions de recherche et de formation (ITA, Universités...),
<i>Organisations de Producteurs</i>	Organisations paysannes, Coopératives, Fautières, Interprofessions
<i>Secteur privé</i>	Producteurs, Transformateurs, Commerçants, Fournisseurs de services, d'équipement et d'intrants, Opérateurs, Institutions bancaires, Presse, GIE, Sociétés coopératives, Interprofessions
<i>Société civile</i>	ONG, Association de producteurs et de transformateurs, Association de consommateurs, Syndicats, Association de professionnels (Vétérinaires, Agronomes, agents techniques...)
<i>Partenaires techniques et financiers</i>	Partenaires au développement, Bailleurs bilatéraux, Fondations et organismes philanthropiques, Institutions financières régionales et internationales

¹³ Bilan commun de pays (BCP) révisé du Sénégal, 2021

Malgré la multitude et la diversité des intervenants, le diagnostic fait ressortir deux contraintes majeures, liées notamment à l'absence de mise en cohérence des interventions et de concertation entre acteurs dans le domaine de l'alimentation.

1.2. ANALYSE STRATEGIQUE DE L'ENVIRONNEMENT DES DOMAINES COUVERTS

Cette section présente l'environnement et les opportunités économiques et financiers dans les chaînes de valeur agropastorales notamment pour le secteur privé, le niveau d'intégration des approches intersectorielles et des dimensions transversales dans les actions de développement de l'agriculture et de l'élevage.

1.2.1. ENVIRONNEMENT ET OPPORTUNITES ECONOMIQUES ET FINANCIERS DES DOMAINES COUVERTS

Le Sénégal, un pays toujours dépendant aux importations de denrées de première nécessité.

En 2023, l'activité économique au Sénégal a été affectée par les tensions géopolitiques, les conditions sécuritaires qui sévissent dans la sous-région et les tensions sociales internes. Les chocs extérieurs ont mis encore plus en exergue la dépendance du Sénégal aux importations, notamment en denrées alimentaires de première nécessité. Ainsi, le Sénégal a importé¹⁴ pour 979,14 milliards de FCFA de denrées alimentaires, essentiellement du riz, du blé, du maïs, des fruits et légumes, des produits laitiers, des huiles et du sucre contre 1 070 milliards de FCFA en 2022.

Toutefois, de réelles potentialités de croissance du secteur agropastoral existent avec notamment le développement des filières de transformation et la création de mécanismes efficaces pour connecter les producteurs aux marchés.

1.2.2. ANALYSE DU ROLE ET DES OPPORTUNITES DU SECTEUR PRIVE DANS LES DOMAINES COUVERTS

Déficit de mobilisation de l'investissement privé dans les chaînes de valeur agropastorales

Le secteur privé joue un rôle essentiel dans le développement des chaînes de valeur agroalimentaires sur tous les maillons, raison pour laquelle leur mobilisation a toujours été une préoccupation forte de l'État. Dans ce sens, des initiatives ont été menées à travers notamment la nouvelle Alliance pour la Sécurité alimentaire et la Nutrition (NASAN). Il ressort de leurs bilans que le volume des investissements privés est resté en deçà des attentes. Parmi les principales contraintes, on peut noter principalement :

- la faible structuration du secteur privé agropastoral ;
- l'absence de cadre de concertation formel avec le secteur privé ;
- le déficit de données sur le secteur privé ;
- les difficultés du privé à accéder au foncier ;
- le problème d'accès au financement ;
- la cherté de l'énergie et de l'eau.

¹⁴ ANSD, BMSCE, 2024

Le secteur privé, levier fondamental du développement agropastoral

Le rôle du secteur privé est crucial notamment dans le cadre des partenariats publics privés (PPP), mécanisme de financement promu dans les nouvelles orientations. Il pourrait être impliqué notamment dans le renforcement de la disponibilité et de l'accessibilité aux intrants de qualité, la mécanisation adaptée des activités agropastorales, l'amélioration de l'accès à la formation et aux innovations technologiques et dans l'installation et la gestion des aménagements hydro-agricoles et pastoraux ainsi que des infrastructures de désenclavement.

Dans le domaine de la structuration et de la promotion des chaînes de valeur, le secteur privé pourrait intervenir notamment dans la construction et la réhabilitation des infrastructures de stockage, de conservation, de transformation et de commercialisation des productions agropastorales, le renforcement des capacités des acteurs en matière d'analyse, d'entrepreneuriat et de formulation de stratégies commerciales, ainsi que les capacités institutionnelles et organisationnelles correspondantes.

Enfin, dans le domaine de la gouvernance, le secteur privé pourrait fortement être impliqué dans la promotion de la professionnalisation des exploitations et la promotion de l'entrepreneuriat notamment des jeunes et des femmes. Leur implication dans les différents mécanismes de financements prévus est également un élément clé. Un partenariat équitable entre le secteur privé national et international pourrait également être promu à travers des réformes et mesures incitatives permettant une génération de revenus et d'emplois accrue.

1.2.3. NIVEAU D'INTEGRATION DES APPROCHES INTERSECTORIELLES DANS LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DES DOMAINES COUVERTS

L'intersectorialité dans le cadre du développement de l'agriculture et de l'élevage est essentielle pour atteindre la souveraineté alimentaire. Elle peut se faire à travers plusieurs approches telles que la coordination intersectorielle, des politiques publiques transversales et interconnectées, la prise en compte notamment des objectifs de développement durable dont les ODDs n°2, n°12 et n°13 pour l'essentiel.

Insuffisances dans la coordination et le pilotage intersectoriels

Dans le cadre de la coordination intersectorielle, des interventions sont menées par le ministère en charge de l'agriculture et de l'élevage en lien avec les départements en charge du commerce, de l'industrie, des infrastructures, de l'environnement, de l'énergie, de l'hydraulique, de la santé, des collectivités, etc. Plusieurs comités de concertation ont été mis en place, dont le fonctionnement n'est pas régulièrement assuré. En outre, il est important de noter l'existence de plusieurs projets et programmes qui interviennent dans le même domaine sans un cadre formel de concertation opérationnel.

1.2.4. ANALYSE DE LA TERRITORIALISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Manque de coordination et de synergie dans le cadre de la territorialisation des politiques publiques

La territorialisation des politiques publiques rime avec l'adaptation des politiques publiques aux réalités locales, en donnant davantage d'autonomie aux acteurs locaux. Ce modèle de développement a été consacré à travers l'Acte 3 de la Décentralisation en cours de mise en œuvre depuis 2013. Depuis, l'érection de pôles de développement territorial ou pôles territoires, susceptibles de corriger les inégalités économiques, infrastructurelles, sociales n'est pas encore réalité.

Toutefois, un pas important a été franchi avec la promulgation de la Loi d'Orientation n°2022-10 du 19 avril 2022 relative au Système national de Planification (SNP) qui a consacré le Plan national d'aménagement et de développement territorial (PNADT). Cet instrument vise à « promouvoir le développement du Sénégal à partir de ses territoires, par une bonne structuration de l'espace et une valorisation durable des ressources et potentialités ».

Force est de reconnaître aujourd'hui que cette approche territoriale n'a pas connu le succès escompté car, ne réunissant pas encore les conditions de viabilité favorables à l'impulsion d'un développement endogène.

Dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage, une approche basée sur les potentialités agro-écologiques et éco-géographiques des territoires est adoptée dans la mise en œuvre des interventions sectorielles. Toutefois, il convient de noter au niveau des territoires un manque de coordination entre les acteurs dû notamment à une dispersion des interventions des services déconcentrés, des Partenaires techniques et financiers (PTF) et des Organisations non gouvernementales (ONG).

1.2.5. ANALYSE DES INTERACTIONS ENTRE LES DIMENSIONS TRANSVERSALES ET LE DEVELOPPEMENT DES DOMAINES COUVERTS

Des systèmes de production agricoles et d'élevage peu résilients au changement climatique

Le climat du Sénégal a évolué au cours des dernières décennies, avec une variabilité dans le temps et dans l'espace des principales caractéristiques que sont la pluviométrie, les températures, et le niveau de la mer. Le pays a connu une tendance à la hausse des températures.

Concernant les précipitations, on note, durant la période 2001-2021 comparée à celle 1980-2000, un glissement des isohyètes vers le sud et une intensification vers l'ouest. Pour les événements extrêmement pluvieux, pratiquement toutes les régions du Sénégal subissent un accroissement des survenances dans toutes les périodes futures sauf dans certaines parties septentrionales du pays.

La cartographie du risque climatique sur les rendements agricoles montre que l'impact des changements climatiques sur la productivité des cultures est différent selon la situation géographique.

Le risque climatique sur l'élevage montre une réduction de la productivité du bétail (une baisse de la production de fourrage, une dégradation des parcours et une perte de biodiversité, une baisse de la disponibilité des sous-produits agricoles, une pression sur les ressources naturelles, un tarissement précoce des mares) ; une baisse des productions (lait, viande rouge, etc.) l'apparition des maladies émergentes et ré émergentes et des tendances à des changements dans la distribution des maladies à transmission vectorielle.

Ces risques et impacts climatiques présents et futurs pourraient augmenter le degré d'exposition des systèmes de production, des écosystèmes déjà vulnérables et des communautés et impacter négativement le secteur agropastoral (baisse de la productivité, accentuation de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté), si des mesures préventives et correctives d'adaptation ne sont pas prises.

Dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage, des actions sont menées dans le domaine de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique à travers les projets et programmes (ouvrages de rétention des eaux de ruissellement, digues anti-sel, fermes intégrées modernes valorisant les eaux souterraines avec système solaire d'exhaure et avec des pratiques agricoles résilientes, l'aménagement de bas-fond, la diffusion de variétés et de technologies adaptées aux changements climatiques ; les fermes agroécologiques intégrées pour renforcer la résilience des communautés vulnérables, la réhabilitation des terres salées, les unités pastorales, les cultures fourragères...).

Cependant, le renforcement de la mobilisation des financements verts et de promotion des pratiques climato-intelligentes pourraient permettre de renforcer la résilience des exploitations.

Création et consolidation d'emplois dans les chaînes de valeur agropastorales : un fort potentiel freiné par des contraintes structurelles.

L'agriculture et l'élevage sont pratiqués par plus de 800 000 ménages et occupent 31,5% de la population active¹⁵. Par ailleurs, une population relativement importante s'active dans les maillons transformation, distribution, commercialisation et services connexes.

Il convient de noter un certain nombre de contraintes à la création et à la consolidation des emplois dans l'agriculture et l'élevage à savoir : les difficultés d'accès au foncier, la faible maîtrise de l'eau, le faible niveau de mécanisation, le déficit de couverture en infrastructures et équipements, un accès difficile à des intrants de qualité et abordables (semences végétales et animales, médicaments et vaccins, alimentation animale...), le manque de structuration des chaînes de valeur, l'insuffisance d'accès au financement, le déficit de valorisation des innovations agro-pastorales et le manque d'attractivité de l'agriculture et de l'élevage pour les jeunes et le déficit d'encadrement et d'accompagnement de l'entrepreneuriat.

Pour optimiser et consolider la création d'emploi, il est essentiel d'investir dans les chaînes de valeur agropastorales, de promouvoir leur efficacité, de renforcer l'adoption des innovations, de renforcer la formation professionnelle, d'assurer la reconnaissance

¹⁵ RGPH5, ANSD

formelle des métiers de l'agriculture et de l'élevage, de développer un régime de protection sociale et de favoriser l'accès au financement.

Inégalités de genre dans les chaînes de valeur agropastorales

Concernant l'agriculture et l'élevage, les femmes sont actives sur toute la chaîne de valeur, et plus particulièrement dans la transformation, la conservation et la commercialisation des produits végétaux et animaux.

La situation de l'accès aux ressources et aux facteurs de production est différenciée selon le sexe et l'âge.

Dans le domaine des cultures, la majorité des parcelles emblavées sont sous la responsabilité des hommes. Ces derniers sont présents davantage dans les cultures de rente telles que l'arachide et le mil en vue d'améliorer les revenus du ménage. Quant aux femmes, elles sont surtout orientées vers les cultures destinées à l'autoconsommation à savoir le riz pluvial, le bissap, le gombo et le niébé.

En termes d'utilisation d'intrants, la proportion de parcelles emblavées avec des semences certifiées est plus importante chez les hommes que chez les femmes. D'ailleurs, la même dynamique est observée dans l'utilisation de l'engrais organique ou minéral sur les parcelles. Les inégalités de genre sont encore plus manifestes dans la répartition du matériel agricole dans la mesure où le taux se situe à 5% en dépit de la circulaire ministérielle n°0989 qui l'établit à 15%.

Dans le domaine de l'élevage au sein des ménages agropastoraux est dominée par les hommes, qui représentent 62,4% de la population pratiquante. Cette tendance est observée pour toutes les classes d'âge. Toutefois, la proportion des femmes reste importante dans la classe d'âge de 15 à 34 ans (41,5%).

La majorité des personnes (52,5%) qui s'adonnent à l'activité d'élevage n'ont aucun niveau d'instruction, situation encore plus accrue chez les femmes, pour lesquelles, deux tiers (66,9%) sont concernées. S'agissant de la possession, pour l'ensemble du bétail, 8 têtes au moins sur 10 appartiennent aux hommes, à l'exception des caprins et des porcins, dont environ 3 têtes (24,5%) et 4 têtes (38,1%) sur 10, respectivement, appartiennent aux femmes. Celles-ci sont, en particulier, très peu concernées par l'élevage des camelins, dont les hommes restent pratiquement les acteurs exclusifs. Les femmes sont aussi faiblement représentées dans l'élevage de chevaux, dont les hommes sont propriétaires de 96% des effectifs recensés à l'échelle nationale. Pour la volaille de l'élevage traditionnel, à l'échelle nationale, les hommes détiennent le plus grand nombre de têtes, pour une part allant de 70% notée en ce qui concerne les poules à 99,3% pour les cailles. Les femmes sont plus actives dans l'élevage de poules et de canards, dont elles détiennent, respectivement, 30,3% et 26,8% des effectifs à l'échelle nationale.

Renforcement de la digitalisation dans les chaînes de valeur agroalimentaires : levier essentiel de la compétitivité des chaînes de valeur agropastorale

Dans le cadre de la promotion de la digitalisation du secteur de l'agriculture et de l'élevage, plusieurs interventions ont été initiées pour fournir des services adaptés et opportuns aux acteurs des chaînes de valeur agroalimentaire. L'objectif étant de moderniser les systèmes de production afin d'améliorer leur productivité.

TABEAU 2 : PRINCIPALES INITIATIVES MENEES DANS LE CADRE DE LA DIGITALISATION

Thématiques	Initiatives
Appui-conseil	Application SAIDA
Commercialisation	SENLOUMA, SIM Bétail, m-Louma (privé)
Agriculture de précision	Digital Village Initiative (DVI)
Information climatique	ANACIM
Digitalisation des procédures administratives	E-phyto (obtention certificat phytosanitaire électronique) et E- permis (portail de gestion des permis d'importation)
Subventions agricoles	E-subvention
Financement	Sama Mbaay
Collecte et remonté des données statistiques	SIMAER, SISE, rapportage des foyers de maladies et des données de vaccination via une Plateforme digitale

Ces différentes initiatives bien qu'ambitieuses n'ont pas encore donné les résultats escomptés, du fait de :

- l'insuffisance de connectivité hors des centres urbains ;
- le manque de pérennité et insuffisance du financement ;
- le déficit de coordination avec le département en charge du numérique ;
- les difficultés d'accès des populations rurales aux solutions de dernière génération et à l'énergie ;
- le manque d'appropriation des outils.

Le renforcement de la digitalisation dans les chaînes de valeur agropastorales pourrait offrir de grandes opportunités en matière de gains de compétitivité, de création d'emploi et de revenus, de lutte contre le vol du bétail, d'amélioration de la productivité et de suivi des productions. Ainsi, dans le cadre du programme de transformation digitale de l'État, il est prévu le développement d'un paquet d'interventions dans le cadre de l'initiative E-agri.

1.3. BILAN DES POLITIQUES PASSES ET RECENTES

Cette section aborde la situation de la gestion des données et informations et du dispositif de suivi –évaluation, l'évaluation des financements mobilisés ainsi que leur utilisation, la description et l'analyse de la situation des bénéficiaires en termes de satisfaction de la demande, le bilan des réalisations et l'analyse des performances obtenues et la description de l'offre dans les domaines couverts par le ministère (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces).

1.3.1. SITUATION DE LA GESTION DES DONNEES ET INFORMATIONS ET DU DISPOSITIF DE SUIVI -EVALUATION

Faiblesse des ressources et des outils de planification, de suivi-évaluation et des statistiques : un frein à la performance du secteur agropastoral

La problématique du suivi-évaluation et des statistiques est au cœur de la mise en œuvre des politiques agropastorales. Le dispositif de suivi-évaluation de l'agriculture et de l'élevage est organisé autour de structures centrales et déconcentrées. Dans le cadre du suivi, des revues périodiques des politiques et des conférences de performance sont réalisées. S'agissant des opérations statistiques des enquêtes à périmètre national ou local sont menées périodiquement. Cependant, le système de planification, de suivi-évaluation et des statistiques n'est pas fonctionnel du fait principalement :

- du manque de ressources financières pérennes dédiées ;
- du déficit de ressources humaines ;
- du manque de diffusion des données statistiques ;
- de l'insuffisance de capacités d'analyse, d'interprétation et de modélisation des données ;
- d'absence d'une plateforme intégrée des données agropastorales ;
- d'absence d'une interface de gestion administrative et de suivi évaluation du MASAE.

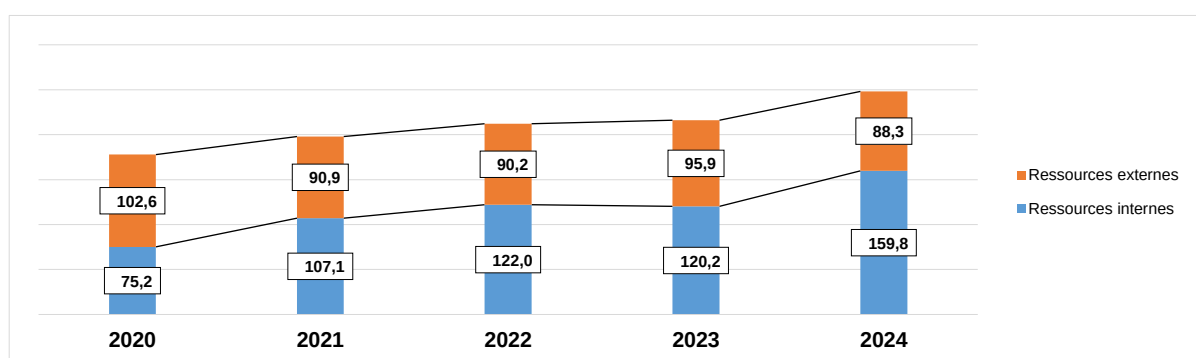
1.3.2. ÉVALUATION DES FINANCEMENTS MOBILISES AINSI QUE LEUR UTILISATION

Insuffisance du niveau des financements mobilisés et manque d'efficacité des investissements vers le secteur agropastoral

Cette partie donne un aperçu global des ressources financières internes et externes mobilisées sur la période 2020-2024.

Ainsi, le budget annuel alloué à l'agriculture et l'élevage, sur la même période, a connu une tendance haussière passant de 177,9 à 248,1 milliards de FCFA ; ce qui correspond à un taux de croissance moyen annuel de 7%.

Figure 9 : Évolution de la répartition du budget de l'agriculture et de l'élevage (en milliards de FCFA) par source de financement entre 2020 et 2024



Source : MFB, 2024

La répartition par source de financement, montre que les ressources internes prédominent sur la période avec une part de 55,6% du budget total quinquennal. L'évolution des crédits entre 2020 et 2024 selon la source de financement fait ressortir une situation différenciée. En effet, les ressources externes ont enregistré une tendance régressive à l'opposé des crédits sur ressources internes dont la tendance a été haussière.

Tableau 3 : Évolution du budget de l'Agriculture et de l'Élevage (en FCFA) entre 2020 et 2024 par nature de dépenses

Année	Fonctionnement	Investissements	TOTAL
2020	37 526 213 484	140 328 087 968	177 854 301 452
2021	75 023 092 155	122 997 324 993	198 020 417 148
2022	36 242 653 342	175 971 912 226	212 214 565 568
2023	62 764 681 550	153 300 965 881	216 065 647 431
2024	37 655 544 769	210 467 163 268	248 122 708 037

Source : MFB, 2024

S'agissant de l'analyse de la répartition du budget par nature de dépenses entre 2020 et 2024, il ressort que le volume total quinquennal des investissements représente 76,3% du budget total.

1.3.3. DESCRIPTION ET ANALYSE DE LA SITUATION DES BENEFICIAIRES EN TERMES DE SATISFACTION DE LA DEMANDE

Services agropastoraux : des défis d'accès, de financement, d'innovation et de modernisation à relever.

Différents services sont mis à la disposition des acteurs des chaînes de valeur par les structures du Ministère en charge de l'agriculture et de l'élevage

Services offerts	Effets/impact
Politique de digitalisation des services délivrés	- Amélioration du système de suivi évaluation ; - Amélioration de la collecte et le transfert d'informations agro-climatiques ainsi que d'autres services ; - Diffusion d'informations fiables auprès des principaux utilisateurs
Information et sensibilisation des producteurs sur les	- Augmentation et la sécurisation des productions agropastorales et l'amélioration de leur qualité ;

Services offerts	Effets/impact
innovations technologiques et les problématiques majeures Réalisation d'infrastructures hydro agricoles basée sur la maîtrise de l'eau Aménagement du foncier pastoral	- Amélioration de la productivité et de la commercialisation des produits animaux et végétaux ; - Diversification agricole, développement de filières agropastorales porteuses ; - Création d'emplois ; - Génération de revenus agricoles et amélioration des conditions de vie
Facilitation de l'accès aux intrants Surveillance des nuisibles Surveillance, prévention et contrôle des maladies animales	- Amélioration de la productivité - Renforcement de la protection des végétaux ; - Renforcement de la protection des animaux ; - Réduction des pertes de production et des risques sanitaires - Biosécurité des élevages et des produits d'origine animale
Facilitation de l'accès à l'équipement rural et services agropastoraux	- Amélioration de la productivité - Modernisation des pratiques
Fourniture de semences végétale et animales à haut potentiel Valorisation des ressources variétales et génétiques locales	- Amélioration de la productivité - Sécurisation des espaces pastoraux, des sources d'eau pour les activités pastorales - Amélioration du potentiel génétique avec une préservation de la biodiversité
Encadrement et formation des producteurs	- Amélioration de la productivité - Modernisation des pratiques - Intensification et résilience des systèmes de production
Mise à disposition d'innovations technologiques	- Renforcement de la productivité et de la résilience
Mise à disposition de services financiers	- Facilitation à l'accès au crédit pour les professionnels du secteur
Facilitation de la mise en place de partenariat avec les organisations de producteurs et les organismes de financement	- L'accroissement de l'investissement dans le secteur et la responsabilisation des organisations de producteurs

1.3.4. BILAN DES POLITIQUES PASSEES ET RECENTES

Des progrès enregistrés dans la mise en œuvre des politiques agropastorales sans pour autant réussir à lever les défis structurels

La loi n° 2004-16 du 4 juin 2004 portant Loi d'Orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP) a été conçue pour servir de « cadre légal d'orientation stratégique du développement de l'agriculture sénégalaise, pour 20 ans, à travers surtout la modernisation de l'exploitation agricole familiale et la promotion de l'entrepreneuriat agricole rural ». Après vingt ans de mise en œuvre et sur instruction des hautes

autorités, un processus de révision de la LOASP a été entamé, sous la coordination du ministère en charge de l'Agriculture, en vue d'en établir le bilan et de proposer une version actualisée à soumettre à l'Assemblée nationale. Le bilan fait ressortir que sur les 52 engagements contenus dans la LOASP 18 ont été réalisés, 28 sont en cours de réalisation et 6 n'ont pas pu être mis en œuvre. Les contraintes relevées sont principalement liées au faible portage et au manque de financement.

Le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture sénégalaise (PRACAS) visait à mettre en œuvre les orientations du Plan Sénégal Émergent (PSE) dans le domaine de l'agriculture pour la période 2014-2017. Ainsi, le programme prioritaire concernait le riz, l'oignon, l'arachide, les fruits et légumes à l'exportation. En 2017, qui correspond à la fin de mise en œuvre du PRACAS, les résultats suivants ont été obtenus concernant les filières précitées : la production de riz paddy évaluée à 1 011 269 tonnes, soit un taux de réalisation de 63% par rapport à la cible de 1 600 000 tonnes. Quant à la production d'arachide, elle s'est établie à 1 405 223 tonnes en 2017. L'autosuffisance en oignon a été atteinte dès 2016 avec 393 225 tonnes. Pour ce qui concerne l'exportation de fruits et légumes en 2017, les quantités se sont situées à 104 645 tonnes.

Le bilan de la mise en œuvre du **Programme national d'Investissement agricole pour la Sécurité alimentaire et la Nutrition (PNIASAN 2018-2022)** laisse apparaître des efforts importants réalisés en termes d'accroissement des financements publics vers l'Agriculture, conformément aux engagements de Malabo. Cependant, il faut noter que depuis 2016, la part des dépenses de l'Agriculture dans le budget général hors dettes et charges communes est en dessous de 10%. Par rapport à la productivité, des progrès ont été enregistrés sur des filières stratégiques comme le riz, l'arachide, l'oignon, le lait et l'aviculture même si les cibles projetées n'ont pas toutes été atteintes. De manière générale, les performances mesurées à travers les différentes revues biennales font ressortir que le Sénégal n'a atteint qu'un engagement sur sept (7). Des contraintes freinent le suivi et la mise en œuvre de ces engagements. Il s'agit principalement d'un faible portage politique, du manque de financement des processus de suivi et de mise en œuvre et le manque d'articulation entre les politiques régionales avec celles nationales

L'évaluation de la mise en œuvre de **la Lettre de Politique sectorielle de Développement de l'Élevage (LPDE 2017-2021)** fait ressortir une tendance haussière des principales productions animales (lait, viande et œufs) sur la période sans pour autant que les besoins nationaux soient couverts. Les progrès ont été portés par le dynamisme du secteur privé mais aussi par l'investissement public avec d'importants efforts consentis au secteur de l'élevage. Toutefois, des contraintes structurelles demeurent. Il s'agit principalement de la faible productivité des élevages et du manque de compétitivité des chaînes de valeur animale.

En définitive, la revue des principales politiques passées et récentes a fait ressortir l'existence d'une multitude de documents de politique dont le pilotage, la mise en œuvre et le suivi-évaluation ont connu des limites reflétées par leur déficit d'impact.

◇ **État des principales chaînes de valeur agricoles**

• **Évolution de la production céréalière**

La production céréalière a enregistré sur la période 2019-2023 une croissance annuelle moyenne de 45%, passant de 2 768 798 tonnes, en 2019 à 4 015 165 tonnes en 2023. La production du riz paddy est en nette augmentation, passant de 1 155 730 tonnes en 2019 à 1 525 464 tonnes en 2023. Celle du mil est instable car enregistrant une progression irrégulière avec tout de même une augmentation par rapport à 2019 pour s'établir à 1 260 709 tonnes en 2023. Quant aux productions de maïs et de sorgho, elles restent sur la même dynamique : la production du maïs est passée de 50 705 tonnes en 2019 à 855 033 tonnes en 2023, tandis que celle du sorgho est passée de 270 168 tonnes à 364 577 tonnes.

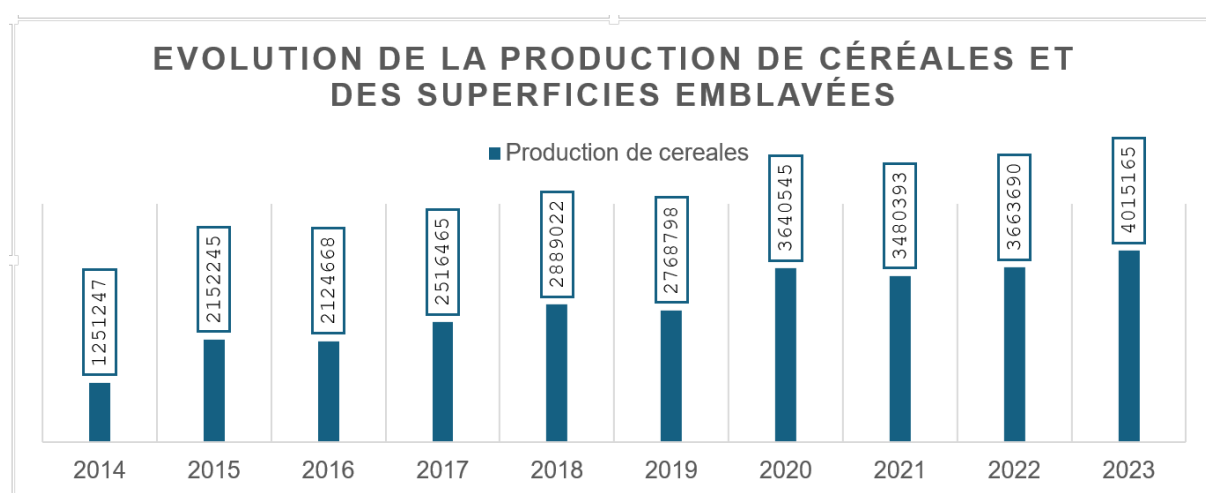


Figure 2 : Évolution de la production de céréales et des superficies emblavées entre 2014 et 2023 (Source : DAPSA)

• **Évolution de la production horticole**

Pour les légumes, la production a connu une progression continue depuis 2019. En effet, elle est passée de 1 229 225 tonnes en 2019 à 1 274 750 tonnes en 2023, soit une augmentation de 3,7%. Cette production est tirée en grande partie par l'oignon qui représente environ 31% de la production totale en 2023. S'agissant des fruits, la production de mangue représente un peu plus de 43% de la production totale en 2023 et est estimée à 123 200 tonnes. Le potentiel est peu exploité du fait surtout de la mouche des fruits et d'un déficit de capacité de conservation. Outre la mangue, la production fruitière est portée par la production d'agrumes et de banane. La production d'agrumes représente plus de 21% de la production totale de fruits en 2023 et est estimée à 60 500 tonnes. La production de banane, a quant à elle, connu une hausse de 4% entre 2022 et 2023.

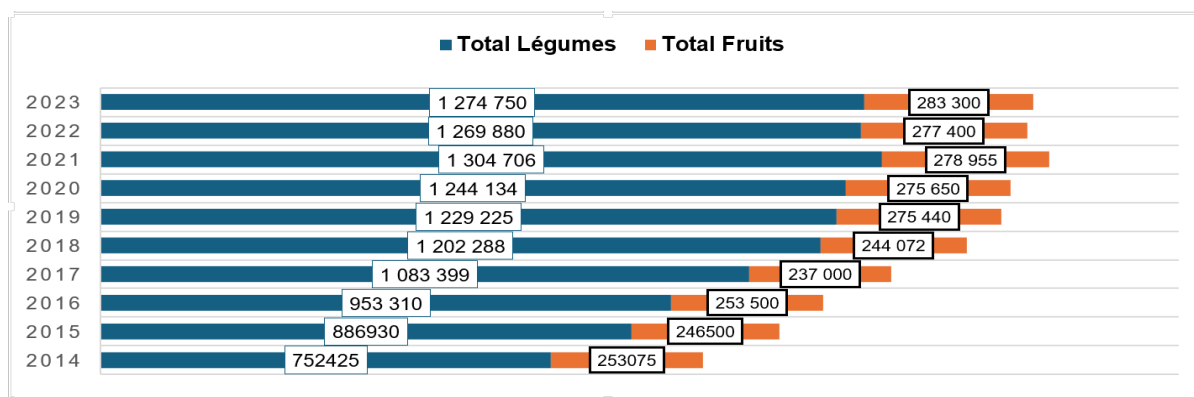


Figure 3 : évolution des productions de légumes et de fruits entre 2014 et 2023 (source : DHORT)

- **Évolution de la production d'arachide**

L'arachide constitue la principale culture industrielle au Sénégal. Elle figure parmi les produits les plus exportés et pèse sur la balance commerciale. La production arachidière s'établit à 1 675 329 tonnes en 2023, soit une hausse de 12% par rapport à la campagne agricole précédente.

- **Évolution de la production des cultures de diversification**

Sur la période 2019-2023, la production de manioc a connu une augmentation passant de 1 030 592 tonnes à 1 388 741 tonnes. En ce qui concerne la pastèque, sa production est passée de 1 190 481 tonnes en 2019 à 1 384 635 tonnes en 2023. Pour le niébé, la production a connu une hausse au cours de la période, passant de 184 137 tonnes à 221 798 tonnes. S'agissant du sésame, les volumes sont passés de 24 304 tonnes à 60 036 tonnes entre 2019 et 2023.

- **Évolution de la production de coton**

Entre 2012 et 2023, la production de coton est passée de 32 250 tonnes à 12 991 tonnes et le nombre de cotonculteurs de 41 084 à 15 901. L'abandon du coton par certains producteurs a induit une diminution de 54% des superficies emblavées de coton qui sont passées de 33.694 ha à 15.453 ha. Cette situation est liée principalement (i) aux aléas climatiques, (ii) à la pression parasitaire, (iii) à la concurrence de l'arachide dopée par l'intervention des opérateurs chinois, (iv) à l'effondrement des cours mondiaux du coton et (v) au renchérissement des prix des intrants agricoles.

◇ **Productions animales**

- **Viande**

La production de viande et d'abats a connu une tendance haussière entre 2017 et 2021, passant de 251 362 à 297 528 tonnes. Elle est répartie sur la même période, de manière relativement équilibrée entre viandes rouge et blanche

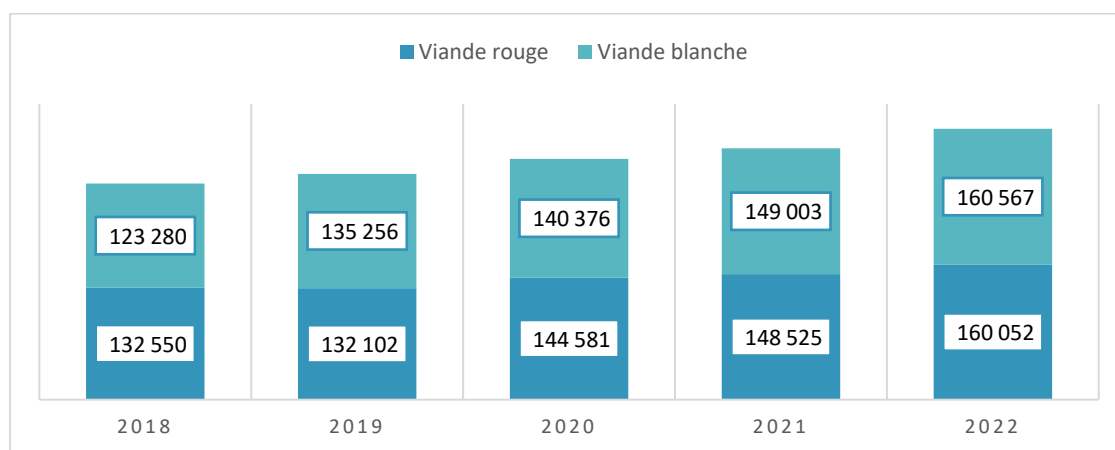


Figure 4 : Évolution de la production de viande et d'abats entre 2017 et 2021 par type de viande
(Source : MEPA, 2023)

L'analyse de l'évolution de cette production, selon le type de viande, entre 2018 et 2022, fait apparaître une tendance haussière aussi bien de la viande rouge que blanche avec un croît moyen annuel respectif de 5% et de 7%.

La répartition de la production de viande et d'abats par espèce sur la même période montre une prédominance de la volaille (44%), viande la plus consommée au Sénégal, et de la viande bovine (30%). Des progrès importants ont été enregistrés dans la filière avicole grâce au dynamisme de l'investissement privé qui a été favorisé par la mesure d'interdiction¹⁶ portant sur les importations de produits de l'aviculture et de matériels avicoles usagés, depuis l'avènement de la grippe aviaire.

- **Œufs de consommation**

La production d'œufs de consommation a fortement augmenté entre 2018 et 2022, passant de 736 millions d'unités à 1 378 millions d'unités ; ce qui correspond à un croît annuel moyen de 18%.

¹⁶ Arrêté ministériel n° 7717 en date du 24 novembre 2005 portant interdiction d'importer des produits de l'aviculture et de matériels avicoles usagés
Page | 22

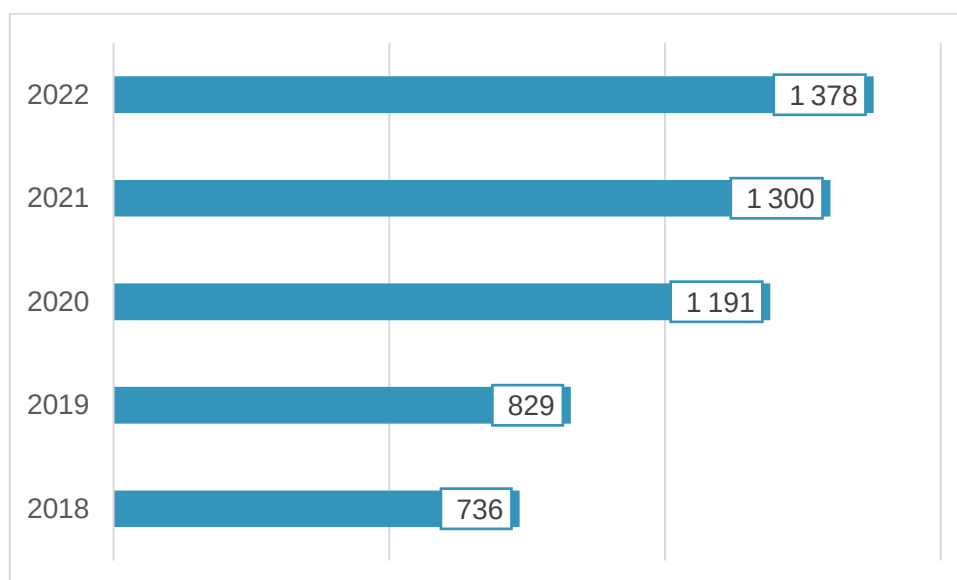


Figure 5 : Évolution de la production d'œufs de consommation (en millions d'unités) entre 2018 et 2022 (Source : MEPA, 2023)

- **Lait**

La production de lait cru est passée de 249,4 à 287,9 millions de litres entre 2018 et 2022 ; soit une croissance moyenne par an de 4%.

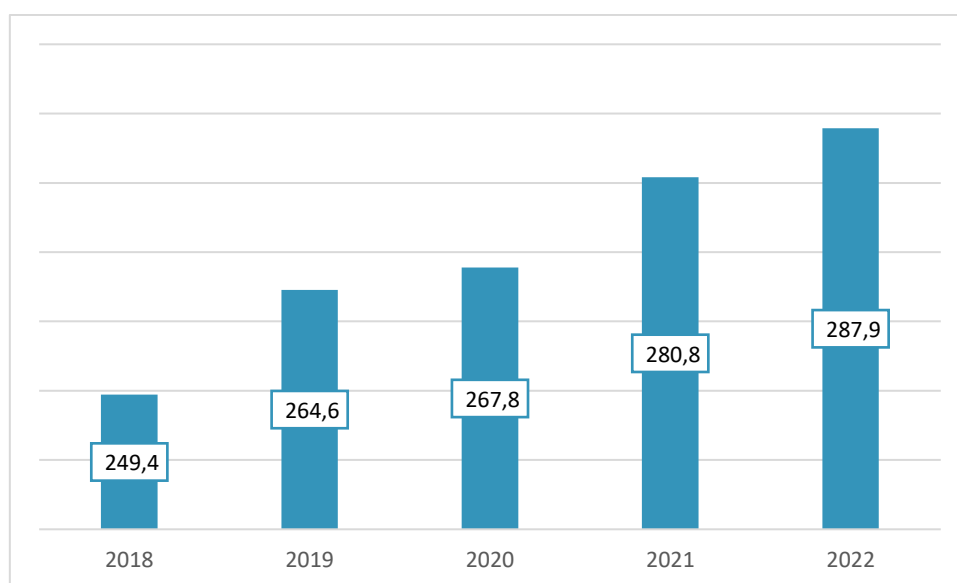


Figure 6 : Évolution de la répartition de la production de lait en millions de litres entre 2018 et 2022 (Source : MEPA, 2023)

- **Cuirs et peaux**

La filière cuirs et peaux est la première filière d'exportation du secteur de l'élevage du pays avec une contribution annuelle au PIB de l'ordre de 20 milliards de FCFA. Cependant, les exportations sont en baisse, passant de 6 047 tonnes en 2017 à 1 301 tonnes en 2021. Cette situation est due principalement à : i) la mauvaise qualité des peaux collectées liée, d'une part, au marquage au feu des animaux au niveau de parties nobles et d'autre part, au manque d'équipements de boucherie adéquats permettant d'éviter les trous et les coutelures lors du dépeçage ; ii) la forte demande

de certains pays de la sous-région en cuir brut à des fins alimentaires; iii) l'implantation d'exportateurs non immatriculés qui pratiquent le dumping sur la quasi-totalité des peaux de petits ruminants dans les abattoirs.

- **Miel et cire**

Le marché du miel et de la cire qui représentait en 2018 une valeur de 12,6 milliards de FCFA, est essentiellement dominé par le miel ; la cire ne représentant que 700 millions de FCFA. Il se décompose en miel vendu localement pour 9,5 milliards de FCFA, en miel exporté (2,4 milliards de FCFA) et en cire dont la quasi-totalité est exportée vers le Japon. La production de miel est en pleine expansion, passant de 2 300 tonnes en 2009 à 4600 tonnes en 2018 (taux de croit moyen annuel de 11,1%). Pour la cire, elle a évolué de 450 à 1 250 tonnes (taux de croit moyen annuel de 19,67%) sur la même période.

- **Équidés**

Les effectifs d'équidés estimés en 2021 à 1 045 018 têtes (585 241 équins et 459 777 asins) constituent une réelle niche d'emplois et de richesses dans l'économie rurale. Différentes initiatives ont été prises dans le cadre de l'amélioration génétique des races, l'organisation de la traction hippomobile, l'identification des chevaux et la formation des acteurs aux métiers liés aux équidés.

- **Le contrôle de la qualité des produits d'origine animale et végétale**

La sécurité sanitaire des aliments est un élément essentiel pour garantir une véritable souveraineté alimentaire, car les aliments doivent être sains à tous les stades de la chaîne alimentaire, de la production à la récolte, en passant par la transformation, le stockage, la distribution, la préparation et la consommation.

Sur le plan phytosanitaire, une approche de lutte intégrée est privilégiée qui combine différentes méthodes de contrôle des nuisibles et maladies, y compris des pratiques culturelles, biologiques, et chimiques, visant à réduire l'utilisation de pesticides tout en maintenant une productivité agronomique et pastorale optimale. Ainsi, la campagne 2022-2023 a connu une situation phytosanitaire particulièrement maîtrisée, marquée par l'émergence de nouveaux ravageurs et les infestations ont été notées plus dans les localités de Louga, Linguère et Malem Hodar.

Dans le domaine de la santé animale et de la santé publique vétérinaire, la Direction des Services vétérinaires (DSV) assure la protection sanitaire des animaux ainsi que le contrôle de qualité et la sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale, en relation avec les structures concernées aux niveaux national, sous régional, régional et international. A cet effet, elle assure la surveillance épidémiologique pour préserver la santé animale, la santé publique et adapter le contrôle des maladies animales au nouveau contexte de mondialisation du commerce et aux risques liés aux échanges d'animaux et de produits d'origine animale. Les rapports d'activités de 2023 des régions de Dakar, Diourbel, Matam et Kolda, ainsi que ceux des abattoirs de Dakar et Mbour, ont révélé l'abattage et l'inspection de 849 236 têtes d'animaux de boucherie

totalisant un poids de 23 619 322 kg et une valeur financière estimée à 84 810 198 350 FCFA.

- **Volume des importations de denrées alimentaires**

Au regard des productions locales qui demeurent encore faibles, l'économie sénégalaise reste donc fortement tributaire des importations alimentaires. En 2023, le Sénégal a importé¹⁷ pour 979,14 milliards de FCFA de denrées alimentaires, essentiellement du riz, du blé, du maïs, des fruits et légumes, des produits laitiers, des huiles et du sucre contre 1070 milliards de FCFA en 2022.



Figure 7 : Classement des biens de consommations les plus importés au Sénégal (Valeur en 2023) Source SIKAFINANCES

1.3.6. DESCRIPTION DE L'OFFRE DANS LES DOMAINES COUVERTS PAR LE MINISTERE (FFOM)

Forces

Politique et Contextuel

- Existence d'une volonté politique de faire de l'agriculture et de l'élevage le moteur de croissance (Stratégie nationale de Développement 2025-2029, LOASP etc.)
- Souveraineté alimentaire priorité du Sénégal
- Coopération bilatérale et multilatérale dynamique
- Existence d'un cadre juridique pour encadrer les activités agricoles et d'élevage
- Existence de référentiel stratégique en genre et de programmes de développement en faveur des jeunes et des femmes.

Naturel et Écosystèmes

- Potentialités hydrographiques, en terres cultivables et en terres irrigables

Organisation et technique

- Existence de ressources humaines qualifiées et expérimentées
- Existence de structures d'appui conseil, de formation, de recherche agricole, zootechnique, vétérinaire et de technologie alimentaire
- Existence de dispositifs de surveillance, de prévention et de contrôle phytosanitaires et zoosanitaires
- Existence d'organisations professionnelles et interprofessionnelles
- Diversité des productions agropastorales
- Existence d'une offre de financement variée (FADSR, FONSTAB, DER/FJ, LBA, FONGIP, FONSIS, BNDE, FNRAA, FNDASP etc.)
- Existence d'une compagnie d'assurance agricole
- Dynamique de modernisation de l'agriculture et accroissement de l'investissement aussi bien des exploitations familiales que de l'agrobusiness

Faiblesses

Base productive et Infrastructures et aménagements

- Insuffisante maîtrise de l'eau
- Dépendance vis-à-vis du climat (érosions hydriques et éoliennes, température, inondations etc...)
- Déficit en aménagements hydroagricoles, en infrastructures et équipements pour la production et la valorisation
- Faible disponibilité de semences certifiées
- Faible potentiel génétique du cheptel
- Difficultés d'accès et de sécurisation du foncier agricole et pastoral
- Faible accès et contrôle des femmes et des jeunes aux facteurs et moyens de production
- Dégradation de la fertilité des sols et salinisation des terres
- Insuffisance des intrants en quantité et qualité
- Insuffisance de la disponibilité et de l'accessibilité à l'alimentation et à l'abreuvement du cheptel

Système de Surveillance et de Protection

- Manque de coordination des actions de surveillance et de lutte contre les nuisibles des végétaux
- Persistance de maladies animales et de nuisibles des végétaux endémiques, transfrontaliers et zoonotiques
- Insuffisance du maillage des laboratoires pour le diagnostic des maladies et d'hygiène alimentaire
- Insuffisance de l'inspection et du contrôle des denrées alimentaires, des animaux, des produits (végétaux, animaux, phytosanitaires et vétérinaires)

Organisation

- Manque d'intégration des jeunes dans les chaînes de valeur agroalimentaires
- Faible attractivité des activités agropastorales (perception négative de l'agriculteur et l'éleveur, pénibilité du travail, absence de statut et de reconnaissance des métiers, faible revenu)
- Manque d'adéquation entre le besoin en ressources humaines et le personnel mis à disposition
- Absence de cadre de coordination unique sur l'alimentation
- Faible digitalisation des procédures administratives
- Faible niveau d'intensification et de productivité des exploitations
- Importantes pertes post-production

Financement

- Niveau de financement faible et peu approprié
- Faible investissement dédié aux services agricoles (recherche, formation et conseil agricole et rural et structuration des filières...)

Valorisation

Insuffisance dans la disponibilité, l'accessibilité et de la diversification des produits d'origine animale et végétale

Encadrement technique et Gouvernance

Faible couverture géographique du dispositif du conseil agropastoral et rural

- Insuffisance du niveau de qualification des acteurs des chaînes de valeur
- Faible adaptation des pratiques de culture et d'élevage au changement climatique
- Insuffisante résilience des acteurs des chaînes de valeur aux chocs
- Faible diffusion et adoption des technologies et innovations générées par la recherche agropastorale
- Absence de procédures techniques
- Absence de mise en cohérence des interventions dans le secteur de l'alimentation
- Insuffisance de la fonctionnalité des locaux des services déconcentrés de l'agriculture et de l'élevage ainsi que des moyens logistiques
- Difficultés de coordination des interventions des structures, des projets et programmes
- Dispersion des interventions
- Insuffisances dans la planification et l'opérationnalisation du système de suivi évaluation
- Insuffisances relatives aux statistiques
- Absence d'une interface de gestion administrative et de suivi évaluation du MASAE
- Absence de fiches de postes pour les agents du MASAE

<u>Opportunités</u>
- Stabilité politique et sociale du pays Disponibilité importante de Ressources naturelles - Surfaces de terres cultivables étendues en vallées et bas-fonds, - Eaux de surface et souterraines en abondance Financement - Développement des systèmes financiers décentralisés - Alternatives en produits et services financiers adaptés aux besoins de l'activité agricole (financements verts ...) Position géographique stratégique du Sénégal - Accessibilité à différents marchés internationaux et régionaux Renforcement du capital infrastructurel du pays Politique et partenariat - Agenda 2030 des Nations unies - Agenda 2063 de l'Union africaine - Politique d'élevage au niveau continental (Stratégie de Développement de l'Élevage en Afrique) - Existence d'Espaces communautaires (UEMOA, CEDEAO) et régional (ZLECAF) - Initiative régionale CEDEAO (Offensive Lait) - Existence de la Contribution déterminée nationale (CDN)
<u>Menaces</u>
- Instabilité institutionnelle - Fluctuations des valeurs des produits agricoles et d'élevage - Augmentation de l'endettement - Vulnérabilité aux changements climatiques - Situation sécuritaire précaire au Sahel et au niveau international - Persistance de maladies animales et de nuisibles des végétaux endémiques et transfrontaliers et zoonotiques - Pandémies - Résistance aux antimicrobiens

1.4. SYNTHÈSES DES CONTRAINTES, DEFIS, ENJEUX ET PRIORITÉS IDENTIFIÉES

Les défis majeurs identifiés découlent du diagnostic et des priorités pour assurer la souveraineté alimentaire :

En somme, l'agriculture et l'élevage se retrouvent confrontées à plusieurs défis : (i) garantir la souveraineté alimentaire sur les produits animaux et d'élevage, (ii) contribuer à assurer la sécurité alimentaire et la nutrition, (iii) renforcer la productivité et la compétitivité des chaînes de valeur agropastorales, (iv) répondre aux enjeux environnementaux et (v) contribuer à générer des emplois et des revenus décents notamment pour les jeunes et les femmes.

Au regard de ces défis et leçons apprises, se dégagent les enjeux stratégiques de développement qui tournent autour de :

- l'accroissement des productions, de la productivité et de la résilience des exploitations agricoles ;
- l'amélioration de la valorisation et de la commercialisation des produits agricoles et d'élevage ;
- le renforcement de la recherche, de la formation, du conseil et du financement des chaînes de valeur agropastorales ;
- l'amélioration de la gouvernance du secteur agropastoral.

II. FORMULATION DE LA STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT

2.1. FONDAMENTAUX DE LA STRATEGIE

L'Agenda national de transformation Sénégal 2050 ambitionne de faire du pays **une puissance agricole moderne en 2050 assurant sa souveraineté alimentaire et exportant ses produits vers le monde**. Pour ce faire, une transformation structurelle des systèmes agro-alimentaires est nécessaire.

Dans sa déclinaison quinquennale qu'est la Stratégie nationale de Développement (SND 2025-2029) l'objectif général poursuivi est de « **Promouvoir un développement endogène et durable, porté par des territoires responsabilisés, viables et compétitifs, et jetant les bases de la souveraineté nationale** ».

« L'Agriculture¹⁸ et l'Industrie agro-alimentaire (AIAA) » a été identifiée comme un des quatre moteurs de croissance de **l'axe stratégique « Economie compétitive »** de la SND dans le cadre de **l'objectif stratégique « Développer des moteurs de croissance dans les pôles territoires compétitifs »**.

Les effets identifiés dans la SND et liés directement ou indirectement à l'agriculture et à l'élevage sont :

- pour les directs : le renforcement de la gouvernance et de la régulation industrielle, l'identification du modèle d'investissement dans les moteurs de croissance et l'identification des mesures transversales ;
- pour les indirects : l'accroissement de l'efficacité des investissements dans l'économie, la diversification des sources de financement domestique, la valorisation des ressources naturelles, le renforcement de l'attractivité et de la compétitivité des pôles de développement, le soutien à une industrialisation portée par des champions nationaux au sein des pôles, la formalisation progressive du secteur informel, la réduction du coût des facteurs techniques de production, l'amélioration du financement de la recherche, la diffusion du numérique dans l'économie et le développement de la formation professionnelle et technique, le renforcement de l'entrepreneuriat grâce à l'investissement de la diaspora, la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques, la

¹⁸ Agriculture inclut agriculture, élevage, pêche et foresterie

gestion durable des terres et la préservation de l'environnement, l'amélioration de la base productive, le renforcement et la modernisation des réseaux de transport, l'amélioration de la compétitivité des services logistiques et la promotion de la participation citoyenne.

2.2. DECLINAISON DE LA STRATEGIE SECTORIELLE DANS LES POLES TERRITOIRES

Dans la perspective de la mise en œuvre de politiques publiques efficaces pour une transformation des conditions de vie des sénégalais, l'État a pris l'option d'ériger des pôles territoriaux compétitifs et intégrés, moteurs d'un développement économique et social. Cette dynamique repose sur une déclinaison cohérente des stratégies sectorielles, soutenue par un secteur privé fort, tant dans la mobilisation des financements que dans la mise en œuvre des projets à l'échelle des huit (8) pôles territoriaux identifiés. Une attention particulière sera accordée à la cohérence et à l'efficacité des interventions dans ces territoires.

Pour concrétiser cette ambition, des filières prioritaires en lien avec l'agriculture et l'élevage ont été identifiées par pôle selon :

- pôle Dakar : Agriculture et Industries agroalimentaires ;
- pôle Thiès : Agriculture et Industries agroalimentaires, Agropole Ouest (horticulture), produits halieutiques ;
- pôle Centre : Pôle agro-industriel, Agropole centre (arachide & oléagineux, céréales, sel) ;
- pôle Diourbel-Louga : Agriculture et Industries agroalimentaires ;
- pôle Nord : Grenier agricole du Sahel, Agropole Nord (pêche et aquaculture, riz, céréales, sucre) ;
- pôle Sud : Grenier agricole et Pôle agroindustriel / Agropole Sud (fruit, légumes, céréales, anacarde, arachide) ;
- pôle Nord-Est : Pôle industriel Phosphates-Engrais, Élevage intensif: viande & lait ;
- pôle Sud-Est : Agriculture et Industries agroalimentaires, Agropole Est (céréales, bananes, coton).

2.3. MOBILISATION DU PRIVE POUR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR

Conformément à la vision 2050, le secteur privé devra porter le développement endogène des pôles territoires à travers les différents secteurs ou domaines d'intervention des ministères. Pour ce faire il est impératif de mettre en place un cadre de gouvernance du secteur efficace, en rapport avec le rôle et les attentes du secteur privé dans le financement et l'optimisation de la qualité des services publics dans un contexte de rareté des ressources publiques.

Intitulé du ministère	Opportunités ou « points d'entrée » pour le secteur privé
Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage	Mise en place des Coopératives agricoles communautaires, Mise en place de Centres de Gestion des Équipements et Infrastructures ruraux (CGEIR), Renforcement des capacités de stockage et de conservation des produits agricoles et d'élevage, Production de semences certifiées, services de fournitures d'intrants et d'équipements, promotion de l'utilisation solaire et des autres énergies renouvelables sur toute la chaîne de valeur, service d'aménagements hydroagricoles, fermes de reproducteurs volaille, production et valorisation produits végétaux et animaux, fermes individuelles intégrées, cultures fourragères et alimentation animale, construction d'abattoirs et valorisation des déchets, mise en place de serres le long des autoroutes, financements verts....

2.4. RAPPEL ET ANALYSE DE LA MISSION

En lien avec le décret n°2024-964 du 08 avril 2024 relatif aux attributions du Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage, les missions du département peuvent se résumer à :

- mettre en place un cadre cohérent de planification stratégique, de pilotage et de suivi évaluation des politiques, stratégies et programmes agricoles et pastorales ;
- mettre en place des stratégies et programmes visant l'augmentation et la sécurisation des productions agricoles et animales ainsi que l'amélioration de leur qualité ;
- promouvoir la diversification agricole, l'identification et le développement de filières porteuses ;
- développer des partenariats avec les organisations de producteurs et les organismes de financement afin de favoriser l'accroissement de l'investissement en milieu rural et la responsabilisation des organisations de base ;
- assurer le génie rural et veiller à la prise en compte de l'élevage et du pastoralisme dans l'aménagement de l'espace rural ;
- promouvoir l'équipement rural et la modernisation du matériel agricole ;
- assurer la promotion de la stabulation comme technique d'élevage et proposer toute mesure de sécurisation du cheptel ;
- veiller au respect de la législation et de la réglementation dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage, à l'appui et à l'encadrement des éleveurs et organisations professionnelles ;
- assurer la formation et l'encadrement des agriculteurs et des éleveurs ;
- mettre en œuvre la politique de recherche appliquée en matière d'agronomie ;
- veiller à l'application de la loi d'orientation agrosylvopastorale et à la mise en cohérence des instruments et mécanismes pour assurer un développement durable, participatif et intégré ;

- développer des stratégies de préservation de la souveraineté alimentaire en rapport avec les Ministères chargés de la Recherche, de la Consommation et de l'Industrie;
- coordonner les actions de résilience en relation avec le Conseil national de Sécurité alimentaire.

2.5. FORMULATION DE LA VISION

Dès lors, la vision de la lettre de politique sectorielle est de « **faire du Sénégal une puissance agricole moderne sous régionale assurant durablement sa souveraineté alimentaire** ».

2.6. DEFINITION DES VALEURS ET PRINCIPES

Pour une mise en œuvre efficace de la lettre de politique sectorielle de développement de l'agriculture et de l'élevage, des valeurs et principes ont été identifiés.

❖ Valeurs :

- **le patriotisme et le civisme** afin de promouvoir l'élan de citoyenneté depuis le bas-âge et une prise de conscience populaire dans le changement des habitudes, le consommateur local, la participation surtout des jeunes à la transformation et la souveraineté du pays ;
- **la solidarité et le volontariat** par une mise en cohérence et en synergie, des interventions et des ressources, avec une implication volontaire pour atteindre le même objectif commun ;
- **l'intégrité et la collégialité** afin que l'ensemble des acteurs du secteur puissent s'approprier les décisions prises par la majorité dans un esprit de collaboration, de concertation et d'équipe.

❖ Principes directeurs :

- **l'approche chaîne de valeur** pour créer un partenariat entre les différents maillons de la chaîne dans le but de répondre à la demande des consommateurs et de créer de la valeur ajoutée ;
- **le partenariat, la coopération et l'encadrement**, particulièrement pour la diaspora sénégalaise, le secteur privé, sur les chaînes de valeur et entre acteurs ;
- **l'équité territoriale, l'inclusion et la promotion de la réinsertion sociale** notamment pour les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap, et promouvoir la notion des pôles économiques tels que définis dans le « Sénégal 2050 » ;
- **la durabilité des systèmes de production et la préservation de l'environnement** dans la conception et la mise en œuvre des interventions pour une gestion durable des ressources naturelles ;
- **la redevabilité** impliquant l'obligation de rendre compte et de responsabilité qui doit animer tous les acteurs du secteur afin d'instaurer la confiance.

2.7. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Partant du diagnostic et de la vision, la lettre de politique sectorielle se décline en trois (3) orientations stratégiques (OS) :

- **Amélioration de la productivité, des productions et de la valorisation agropastorale ;**
- **Renforcement de la recherche, de l'innovation, de la formation, de l'appui-conseil et du financement agropastoral ;**
- **Amélioration de la gouvernance de l'agriculture et de l'élevage.**

Ces orientations constituent les piliers stratégiques qui vont induire les interventions du secteur.

2.8. DEFINITION DES OBJECTIFS

L'objectif général défini est d'« ***assurer durablement la souveraineté en produits agricoles et d'élevage, tout en créant des emplois et des revenus décents pour les jeunes et les femmes sur toute la chaîne de valeur*** ».

Sur la base des orientations stratégiques de la politique sectorielle, cinq objectifs spécifiques assortis de programmes d'action sont retenus. Il s'agit :

- **Objectif spécifique 1** : sécuriser durablement la base productive ;
- **Objectif spécifique 2** : améliorer la disponibilité et l'accessibilité des produits végétaux ;
- **Objectif spécifique 3** : améliorer la disponibilité et l'accessibilité des produits animaux ;
- **Objectif spécifique 4** : renforcer la recherche, l'innovation, la formation, l'appui-conseil et le financement agropastoral ;
- **Objectif spécifique 5** : améliorer la gouvernance du secteur de l'agriculture et de l'élevage.

2.9. IDENTIFICATION DES PROGRAMMES D' ACTIONS

Pour opérationnaliser la stratégie, quatre programmes budgétaires déclinés en actions ont été identifiés. Il s'agit de :

Programme budgétaire 1 : Base productive et infrastructures rurales

- **Objectif spécifique 1** : sécuriser durablement la base productive

Action 1.1 : Maîtrise des ressources en eau

Des investissements conséquents devront être accordés pour mobiliser l'eau, accroître significativement les superficies irriguées, utiliser les innovations efficaces en eau et en énergie pour une gestion sécurisée des ressources. Une priorité est de réduire la forte dépendance de l'agriculture pluviale face aux aléas climatiques et particulièrement, pluviométrie et mobiliser le potentiel irrigable. Ainsi, il y a une opportunité significative d'améliorer la productivité agricole par le biais de l'irrigation. Avant 2029, il est prévu d'irriguer 320 000 hectares d'eau pour l'agriculture industrielle et pour l'agriculture familiale. Concernant le génie rural, il sera promu des technologies

de construction de canaux et des équipements de récupération des eaux de ruissellement et d'irrigation efficaces, économes et adaptées aux localités. En outre, pour l'élevage, il s'agira de renforcer le maillage des points d'eau et l'accès du cheptel pour l'abreuvement dans les zones pastorales et agropastorales.

Action 1.2 : Renforcement de la Gestion durable des terres, de la fertilité des sols et sécurisation foncière

Les terres arables sont estimées à 3,8 millions d'hectares¹⁹. Les terres dégradées due aux mauvaises pratiques agricoles, à la déforestation, aux feux de brousse, à l'exploitation minière, à l'avancée du désert, à l'érosion et à la salinisation, sont estimés à 2,4 millions d'hectares. Il est prévu la restauration et l'aménagement de 2 millions d'hectares dans les pôles territoriaux par des techniques de gestion durable des terres (GDT). En même temps, conserver et améliorer la fertilité des sols grâce à la promotion des pratiques culturales adaptées (agriculture climato résiliente), l'utilisation des engrais (organiques et inorganiques), des méthodes de lutte contre l'érosion, l'acidification et la salinisation. Le renforcement de capacités des producteurs et la capitalisation des actions menées par différents acteurs intervenant dans la GDT seront des atouts dans la mise en œuvre du programme de la santé des sols. La promotion de l'intégration agriculture-élevage constituera une des actions phares afin d'améliorer la fertilité des sols. Le renforcement de la gestion concertée du foncier sera accrue à travers : (i) la mise en place de conventions locales (UP, Plan d'Occupation Affectation des Sols) ; (ii) l'identification de parcours pastoraux et des zones de concentration des troupeaux transhumants ; (iii) l'inventaire régulier des ressources pastorales, agropastorales, sylvicoles et hydriques disponibles, utilisables et accessibles aux animaux et (iv) l'évaluation de la mobilité pastorale et la dynamique des troupeaux dans les zones de transhumance pour un meilleur suivi de l'élevage pastoral.

Les actions envisagées se fonderont sur la LOASP révisée qui souligne clairement qu'une réforme foncière permettant « la sécurisation foncière des exploitations agricoles, l'incitation à l'investissement privé dans l'agriculture, la dotation à l'Etat et aux collectivités locales de ressources suffisantes permettant une gestion efficace équitable et durable des ressources naturelles et l'allègement des contraintes foncières au développement agricole, rural, urbain et industriel » doit être mise en œuvre. Une digitalisation du foncier rural sera aussi entreprise avant 2029 et pousser à une meilleure gouvernance et transparence dans le domaine du foncier et favoriser les investissements et gérer les conflits et inégalités. Ainsi, le géo référencement de toutes les parcelles agricoles du Sénégal sera réalisé d'ici 2029.

Action 1.3 : Renforcement du service semencier et de l'amélioration génétique

Le pays entend être autosuffisant en semences certifiées pour les principales cultures comme le maïs, le mil, le sorgho, l'arachide d'ici 2029. Ceci passera par la rénovation du service semencier. A cet égard, une réforme et des moyens conséquents seront mobilisés pour les centres de services semenciers destinés à fournir un service de qualité en matière de semences, incluant la production de prébase, les informations

¹⁹ Rapport sur l'état de l'environnement aux Sénégal, CSE, 2015

nécessaires, des mécanismes de certification, l'accès au marché et au financement, ainsi que les partenariats publics et privés. Ces centres auront pour rôle de gérer les problèmes de livraisons, d'assurer la qualité et la certification des semences, de garantir la disponibilité et la quantité nécessaire, tout en générant des emplois. Il est prévu, en collaboration avec les centres de recherche tels que l'ISRA, de construire 8 centres pour optimiser la production locale de semences, en adoptant un modèle endogène de Partenariat Public-Privé (PPP) qui couvrira l'ensemble de la chaîne, de la production à la conservation de semences certifiées, à haut rendement et résilientes face aux changements climatiques et aux maladies. Une réserve stratégique en semences sera aussi établie pour prévenir en cas de désastres.

Le développement, la réhabilitation et la mise à niveau des bases productives matérielles sont visés comme leviers nécessaires pour augmenter de manière durable les productions animales en valorisant les races bien adaptées aux conditions des différentes zones agroécologiques du pays. Il s'agira de valoriser les ressources génétiques locales grâce à des modèles d'amélioration, de sélection et de croisement qui soient durables, économiques, socialement acceptables et transférables au niveau local, de mettre en œuvre un plan national d'amélioration génétique approprié et valorisant les races locales, de préserver la biodiversité de la volaille rurale et des petits ruminants, de promouvoir et accompagner l'insémination artificielle, de soutenir l'accès rentables à des géniteurs, reproducteurs et produits à haut potentiel génétique, de multiplier les élevages d'espèces à cycle court avec les ressources génétiques animales locales, de développer la filière des équidés en articulation avec le Haras national et les Haras régionaux par l'insémination artificielle et le renouvellement du cheptel équin.

Action 1.4 : Renforcement des infrastructures et équipements pour l'agriculture et l'élevage

Il s'agit principalement de doter les exploitations d'infrastructures modernes pour l'amélioration de la production agropastorale. Cette initiative comprend des centres de stockage et de conditionnement, de centres de formations, de services vétérinaires, de parcs à vaccination, des serres pour la production et de la promotion de modèles d'habitat pour les animaux adaptés, durables et à moindre coût. A travers les Coopératives agricoles communautaires, des infrastructures seront installées avec la promotion des partenariats publics privés et producteurs (PPP). Il s'agira également d'installer 1 500 Centres de Gestion des Équipements et Infrastructures ruraux (CGEIR) pour accélérer la modernisation des pratiques en coordination avec la SISMAR, l'ISRA etc. Il s'agira aussi de promouvoir la mise en place de GIE de prestations de service (mécanisation, formation, maintenance, etc.) gérées par des jeunes notamment.

Action 1.4 : Renforcement de la sécurisation de l'Élevage

A travers une bonne planification écologique qui passera par la préservation de la santé animale, l'amélioration de la disponibilité des ressources alimentaires pour le bétail grâce à un meilleur accès aux pâturages, à l'eau et à des aliments/fourrages complémentaires. Il s'agira également d'assurer d'une manière durable, un suivi et un conseil pastoral efficaces en mettant en place des mécanismes de résolution des conflits entre agriculteurs et éleveurs, d'aménager et de mettre en valeur des

infrastructures stratégiques, de renforcer les capacités des organisations professionnelles des filières pastorales nationales et d'appuyer le développement d'opérations innovantes de valorisation des filières pastorales.

Programme budgétaire 2 : Production et valorisation des produits végétaux

- **Objectif spécifique 2** : améliorer la disponibilité et l'accessibilité aux produits végétaux

Action 2.1 : Préservation de la santé des plantes

Dans le domaine phytosanitaire, il est essentiel de protéger les ressources végétales, y compris les cultures, en mettant en œuvre des mesures adoptées. Cela vise à garantir la sécurité alimentaire nationale et à préserver un environnement sain notamment par des procédures efficaces d'éradication des organismes nuisibles. Afin de réduire les pertes liées aux maladies des plantes, il est prévu de mettre à jour le cadre législatif conformément à la réglementation phytosanitaire internationale, de renforcer le système national de contrôle phytosanitaire, de développer un dispositif de surveillance, de veille phytosanitaire et d'alerte précoce et de consolider les capacités opérationnelles en matière de lutte phytosanitaire.

Action 2.2. Promotion de la diversification agricole

L'atteinte de la Souveraineté alimentaire nécessite la disponibilité d'aliments en quantité suffisante et de qualité, ainsi qu'une diversification des sources alimentaires afin de répondre aux besoins nutritionnels humains en glucides, lipides, protéides, sels minéraux et vitamines. Pour y parvenir, la diversification agricole sera encouragée à travers une approche fondée sur les chaînes de valeurs agricoles, tels que la production de semences, entre autres.

Il s'agira également de promouvoir des pratiques culturales et des modes d'élevage durables, innovants, rentables et intensifiés. Dans ce cadre, les capacités des acteurs seront renforcées en matière de bonnes pratiques agricoles climato-intelligentes, notamment grâce à l'appui-conseil et à l'intégration d'innovations numériques. Un programme ambitieux, dénommé E-agri sera mis en œuvre en collaboration avec le ministère chargé du numérique.

Action 2.3. : Intensification des productions agricoles

Pour renforcer la production agricole, il est essentiel de garantir la disponibilité et l'accessibilité de semences de qualité et en quantité suffisantes. Cela représente un défi majeur pour l'intensification des filières agricoles prioritaires. Il convient également de mettre en œuvre une protection intégrée des cultures en adoptant des approches phytosanitaires durables pour lutter efficacement contre les principaux ravageurs des cultures. Par ailleurs, l'intensification repose aussi sur la promotion de la mécanisation agricole, qui vise à améliorer la productivité des systèmes de production notamment en facilitant des pratiques comme la double culture dans la Vallée du Fleuve Sénégal (VFS) et à étendre les superficies cultivées.

Action 2.4 : Transformation et commercialisation des produits végétaux

L'objectif est d'augmenter durablement les revenus des exploitations agricoles sénégalaises en créant de la valeur ajoutée dans les filières végétales, tout en améliorant l'accès des consommateurs à des produits locaux de qualité. Cela passe par la modernisation des normes de production, la transformation locale, la structuration des filières, la contractualisation entre acteurs, et la promotion de la qualité à travers la labélisation, les indications géographiques protégées et le développement d'une image de marque pour stimuler la consommation locale et renforcer la souveraineté alimentaire. Mais également sur la production de meilleures informations sur les prix, la suppression des positions de monopole ou de pouvoir de marché trop asymétriques. Même si le temps des prix garantis pour l'ensemble des produits vivriers est révolu, une certaine stabilité des prix est souhaitable et incitera le producteur à investir davantage dans son activité. Des mécanismes de coordination entre instruments publics et instruments privés de régulation des marchés sont aussi à encourager.

Programme budgétaire 3 : Production et valorisation des produits animaux

- **Objectif spécifique 3** : améliorer la disponibilité et l'accessibilité aux produits animaux

Action 3.1. : Santé animale et santé publique vétérinaire

Pour assurer de façon durable la protection sanitaire du cheptel et la santé publique contre les maladies animales y compris les zoonoses, il s'agira de renforcer la prévention et le contrôle des maladies animales prioritaires à travers les campagnes nationales de vaccination, la surveillance épidémiologique permanente des maladies animales y compris les zoonoses à l'échelle nationale et la promotion de l'approche « une seule santé ».

Action 3.2. : Intensification des productions animales

Les interventions viseront à promouvoir une intensification durable afin d'augmenter la production, la productivité et la résilience du secteur. Cela passe par l'amélioration génétique des espèces locales via notamment la sélection et l'insémination artificielle, la modernisation des infrastructures d'élevage pour renforcer la sécurité et les performances, et la structuration des chaînes de valeur autour d'interprofessions. L'accès au financement et le développement d'unités stratégiques comme les fermes de reproducteurs pour l'aviculture permettront de réduire les importations et de contribuer à l'autosuffisance, en cohérence avec la Stratégie nationale de souveraineté alimentaire.

Action 3.3 : Transformation et commercialisation des produits végétaux

Pour prendre en charge ce défi, il est important de renforcer les capacités techniques, technologiques et organisationnelles des acteurs de la chaîne de valeur à travers, entre autres, des mécanismes et conditions de mise en marché pour favoriser la rentabilité et la compétitivité des produits. Ceci permettra à l'accès des systèmes traditionnels aux marchés, l'implantation de PME spécialisées, d'unités industrielles et semi-industrielles aux normes et la diversification des produits animaux.

Programme budgétaire 4 : Financement, recherche, formation et appui conseil

- **Objectif spécifique 4** : Renforcer la recherche, l'innovation, la formation, le conseil et le financement agropastoral

Action 4.1 : Renforcement de la Recherche agropastorale

Il est également crucial de « refonder la politique de recherche et de vulgarisation agropastorale conformément aux standards internationaux, en revitalisant le système national de recherche agrosylvopastoral et en renforçant l'Institut sénégalais de Recherches agricoles (ISRA) »²⁰ avec des infrastructures technologiques et des ressources humaines et financières significatives. Pour ce faire, des efforts seront consentis pour renforcer le budget dédié à la recherche, la formation et la diffusion des innovations et technologies générées. Un accent particulier sera mis dans la complémentarité et la synergie entre l'ISRA, l'INP, l'ANCAR, SAED, SODEFITEX, SODAGRI, les Universités, les Centres de formation et les Agences de Développement.

Action 4.2 : Renforcement du conseil agropastoral et rural

Ainsi, la promotion d'acteurs bien capacités et utilisant des innovations adaptées permettra de renforcer leur professionnalisation et leur appropriation d'unités modernes et performantes de production, de valorisation et de commercialisation. L'une des priorités sera de redynamiser le continuum recherche-innovation-formation-conseil surtout à l'ère du digital et de l'intelligence artificielle, formation-conseil. Dans ce cadre, il s'agira de promouvoir les innovations et les technologies dans les filières agropastorales, de moderniser l'encadrement du monde rural avec des innovations technologiques, de renforcer le rôle des startups dans la digitalisation. En plus, le renforcement de la dynamique organisationnelle, de la formation des organisations paysannes et la promotion de la mise en place des CACs, permettront de professionnaliser les acteurs et de soutenir le crédit et l'épargne.

Action 4.3 : Renforcement de la formation agropastorale

La stratégie mettra l'accent sur la formation des jeunes dans les centres et écoles de formation aux métiers agropastoraux, la formations des agents du MASAE sur des thématiques diverses et la formation des producteurs et des éleveurs. La formation des jeunes au niveau des centres et des écoles de formation pour d'une part l'encadrement paysans et d'autre part, créer les conditions de leur auto emplois avec leur installation dans les fermes, les CACs, Domaines agricoles communautaires. La digitalisation sera mise en profit pour rendre accessible les connaissances et réduire les coûts de formation.

En plus, le renforcement de la dynamique organisationnelle, de la formation des organisations paysannes et la promotion de la mise en place des CACs, permettront de professionnaliser les acteurs et de soutenir le crédit et l'épargne.

²⁰ Extrait du Communiqué du Conseil des Ministres du Sénégal du 14 août 2024

Action 4.4 : Renforcement de la structuration des OP, sociétés coopératives, filières et interprofessions

La structuration, la formalisation des organisations agropastorales et la reconnaissance des métiers sont essentielles pour améliorer leur visibilité, leur prestation, leur accès aux services publics et à la protection sociale, et leur participation active au développement. Des efforts seront consentis pour renforcer la structuration des organisations de producteurs, des coopératives à la base, des filières et interprofessions suivant une approche chaîne de valeur pour asseoir les bases qui permettent dans le moyen et le long terme de procéder à des prélèvements au niveau des différentes familles professionnelles pour leur autonomisation et un financement endogène et durables des services agricoles.

Action 4.5 : Renforcement du financement du développement agropastoral et des acteurs des chaînes de valeur agropastorales

L'amélioration du financement du développement agropastoral (services agricoles, projets productifs, infrastructures, équipement et facteurs de production) et des chaînes de valeur à travers la mise en œuvre de programmes spécifiques visant à accroître et à sécuriser services agricoles et les investissements publics et privés. A cet égard, la révision du cadre réglementaire est nécessaire, notamment, pour créer un environnement propice à l'attractivité du secteur agropastoral et aux performances techniques, sociales et économiques à tous les maillons de la chaîne de valeur. Cette approche sera articulée autour de trois (03) interventions : (i) la cartographie des interventions et des acteurs, (ii) la mutualisation par la synergie et la complémentarité à travers notamment une meilleure structuration des mécanismes de financement existants et (iii) la mitigation.

Programme budgétaire 5 : Pilotage, coordination et gestion administrative

- **Objectif spécifique 5** : Améliorer la gouvernance du secteur de l'agriculture et de l'élevage

Action 5.1 : Renforcement du pilotage du secteur

Un plan de communication sectoriel sera élaboré dont l'objectif sera d'améliorer la visibilité du secteur, le dialogue entre acteurs, de diffuser les actions menées et les résultats majeurs obtenus, en relation avec les ressources financières, matérielles et humaines mobilisées.

Le suivi et l'évaluation du secteur reposera sur des revues, des évaluations internes et externes périodiques. Pour un fonctionnement optimal de la planification et du suivi-évaluation, la production et la diffusion de statistiques agropastorales de qualité seront promues.

Eu égard aux nombreux dysfonctionnements constatés dans des mécanismes mis en place, plusieurs réformes seront apportées (subventions, foncier, semences, intrants et matériel). Par ailleurs, la révision de la Loi d'Orientation agrosylvopastorale (LOASP) sera finalisée.

Action 5.2 : Amélioration de la coordination et de la gestion administrative et financière
Le renforcement de la coordination et de la synergie des interventions dans le secteur agropastoral nécessite une restructuration des services du ministère en charge de l'Agriculture et de l'Élevage pour une plus grande adéquation de leurs missions face aux défis actuels. En outre, il est essentiel de mettre en place un cadre institutionnel qui intègre toutes les parties prenantes pour une convergence des actions favorables au développement du secteur.

2.10. COUT DE LA STRATEGIE

Le coût global de la stratégie est estimé à 1 979 milliards de FCFA dont 1 405 milliards réservé au financement public et 574 milliards pour le privé.

Pour une mise en œuvre convenable de la LPS au niveau des territoires, telle que préconisée dans la SND, les allocations budgétaires du MASAE ont été réparties entre les huit (08) pôles.

Les pôles Sud et Centre captent près de la moitié des allocations budgétaires prévues pour le MASAE (48%) tandis que celles des Pôles Dakar, Nord et Nord-Est font moins que 20% des dépenses prévisionnelles.

Tableau n°4 : Répartition du budget 2025-2029 du MASAE par Pôle-territoire

Pôles de développement	Dépenses totales par pôles (milliards de FCFA)	Dépenses totales par pôles (en %)
Dakar	116,6	8%
Thiès	178,4	13%
Diourbel-Louga	141,9	10%
Centre	323,2	23%
Sud	347	25%
Sud-Est	137,7	10%
Nord	102,6	7%
Nord-Est	57,6	4%
Total	1405	100%

Source : DGPPE/MEPC

2.11. CADRE DE PILOTAGE ET SUIVI-EVALUATION

Pour une mise en œuvre efficace de la LPSDAE, le cadre de pilotage et de suivi évaluation ci-après a été défini.

2.11.1. CADRE DE PILOTAGE

Le cadre organisationnel de la mise en œuvre repose sur les différentes structures du MASAE dont l'organisation définitive sera matérialisée par le décret portant organisation du ministère qui est inscrit dans le programme de réformes. Le dispositif de pilotage s'appuiera également sur l'opérationnalisation du Conseil supérieur d'Orientation agrosylvopastoral (CSOASP) institué par la LOASP.

Il sera mis en place un Comité de Pilotage de la LPS présidé par le Ministre chargé de l'agriculture et de l'élevage ou son représentant et qui regroupera l'ensemble des parties prenantes au développement agropastoral.

En outre, pour assurer la synergie entre secteurs et entités des systèmes alimentaires, il sera mis en place des organes et mécanismes de gouvernance intersectoriels.

2.11.2. CADRE DE SUIVI-EVALUATION

Le système de suivi-évaluation reposera sur le cadre de mesure de résultats adossé à un manuel de suivi évaluation du MASAE, où les rôles et responsabilités de chaque acteur, ainsi que le système d'information, seront bien définis. Grâce aux outils de digitalisation, l'ensemble des informations seront gérées à travers une Plateforme intégrée de gestion et de suivi-évaluation mise en place au sein du MASAE.

La coordination et le suivi des programmes et projets inscrits dans la liste prioritaire du Gouvernement seront assurés par une Cellule d'Exécution (Delivery Unit) créée à cet effet au sein du MASAE et qui travaillera en étroite collaboration avec le Bureau opérationnel de Coordination et de Suivi (BOCS) de la Primature.

Pour l'Évaluation, elle sera conduite de manière périodique à travers des revues semestrielle et annuelle de la mise en œuvre, une évaluation à mi-parcours en 2027 et une évaluation finale en fin 2029. Par ailleurs, des évaluations externes seront réalisées comme un audit externe ou des études d'impact pour évaluer les effets à moyen et long terme de la LPSDAE sur la souveraineté alimentaire, la transformation des systèmes de production et les conditions de vie des populations notamment rurales.

En outre, le contrôle citoyen sera renforcé dans le cadre de la mise en œuvre de la LPSDAE afin de renforcer la participation citoyenne dans l'évaluation et la révision des politiques agropastorales.

Un plan de communication sera élaboré, prenant en compte la concertation entre acteurs des chaînes de valeur agroalimentaire, la gestion des savoirs et le dialogue intra et intersectoriel. Il aura pour objectif, entre autres, de promouvoir l'attractivité du secteur agropastoral, d'accompagner les interventions visant à transformer les systèmes de production et de valorisation et de promouvoir la consommation des produits locaux sur les marchés intérieurs et internationaux.

III. ANNEXES

ANNEXE 1 : SYNTHÈSE DE LA LPS

Mailons de la chaîne de valeur	Domaines concernés	Contraintes structurelles	Priorités et enjeux
Production	Agriculture	Faible utilisation d'intrants	Maîtrise des ressources en eau et irrigation Aménagement et gestion durable des Terres Rénovation du service semencier Amélioration du potentiel et de l'utilisation des ressources génétiques animales Sécurisation du pastoralisme Promotion de la diversification agricole Renforcement des infrastructures et équipements de production et mécanisation
		Niveau d'équipement faible	
		Faible niveau de qualification des producteurs	
		Vétusté des aménagements hydro-agricoles	
		Rythme d'aménagement et intensité culturale faibles	
		Envahissement des axes hydrauliques par des plantes aquatiques	
		Dégradation des terres	
		Difficultés d'accès à l'eau	
		Faible accès des femmes et des hommes aux facteurs de production	
		Incidence négative des Nuisibles des végétaux	
		Faiblesse des investissements privés	
	Élevage	Persistance des maladies animales	
		Difficultés dans la disponibilité et l'accès à une alimentation de qualité	
		Faible potentiel génétique du cheptel	
		Pratiques d'élevage peu intensives, peu innovantes et peu durables	
		Déficit d'accès aux infrastructures et équipements de production	
		Faible résilience des systèmes d'élevage aux changements climatiques	
		Faible niveau d'instruction des éleveurs	
		Persistance du vol de bétail	
	Transversal	Faible niveau d'organisations des acteurs au niveau des coopératives agricoles et des organisations interprofessionnelles autour des filières	
		Faible niveau de productivité des exploitations agropastorales	
		Difficultés d'accès au foncier	
		Faible accès des femmes et des jeunes aux facteurs et moyens de production,	
		Insuffisante accès des exploitations au financement	
		Faible résilience aux changements climatiques	
		Difficultés d'entretien et de maintenance des infrastructures rurales de retenue d'eau productive	

Mailons de la chaîne de valeur	Domaines concernés	Contraintes structurelles	Priorités et enjeux
		Difficultés d'accéder à l'eau	
Collecte, Stockage, Conservation, Transformation	Agriculture	Des infrastructures d'intérêt général (digues de protection et pistes de production et d'accès) et de stockage des produits agricoles	Renforcement des infrastructures et équipements de collecte, de stockage, de conservation et de transformation Renforcement de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires Renforcement des capacités des acteurs Adaptation des textes législatifs et réglementaires
	Élevage	Insuffisance du contrôle et de l'inspection des DAOA	
		Déficit d'infrastructures pour la valorisation des produits animaux	
		Manque d'organisation des marchés à bétail	
	Transversal	Persistance des pertes post-production	
		Faible adoption des bonnes pratiques de transformation	
Commercialisation et distribution	Agriculture	Défaillance du système de commercialisation des produits agricoles	Renforcement des infrastructures et équipements de commercialisation et de distribution
	Élevage	Manque de compétitivité des produits animaux locaux	
		Manque de traçabilité des produits animaux	
	Transversal	Faible normalisation des produits animaux et végétaux	
		Déficit de capacité de valorisation des acteurs des chaînes de valeur agricole et d'élevage	
		Déficit de cadre de concertation entre les entités autour de la transformation et la commercialisation des produits	
Consommation	Transversal	Faible accès à des produits agricoles et d'élevage de qualité et à des prix abordables	
		Faible maîtrise de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires	
Transversal aux maillons		Contraintes liées à la recherche, à la formation, à l'appui-conseil et au financement	Développement du Conseil agricole Financement durable des chaînes de valeur Structuration des filières, appui aux interprofessions et mutualisation des organisations paysannes et appui aux interprofessions Développement de la recherche agro pastorale et alimentaire

Mailons de la chaîne de valeur	Domaines concernés	Contraintes structurelles	Priorités et enjeux
		Déficit dans les capacités institutionnelles	Renforcement les capacités d'intervention du service public (ressources humaines, moyens logistiques, locaux, renforcement de capacités, digitalisation des procédures administratives) Promotion de l'attractivité du secteur agricole (environnement des affaires, communication, promotion socio-économique des acteurs) Partenariat, Coopération Renforcement du cadre législatif et réglementaire Amélioration planification, suivi évaluation et des statistiques agropastorales Renforcement de la synergie des interventions dans le secteur agricole (organisation)

ANNEXE 2 : Synthèse cadre stratégique

Vision :

La Vision de l'Agenda national de transformation Sénégal 2050 ambitionne de faire du pays **une puissance agricole moderne en 2050 assurant sa souveraineté alimentaire et exportant ses produits vers le monde**. Pour ce faire, une transformation structurelle des systèmes agro-alimentaires est nécessaire.

Dès lors, la vision à l'horizon 2029 de la lettre de politique sectorielle est de « **faire du Sénégal une puissance agricole moderne sous régionale assurant durablement sa souveraineté alimentaire** ».

Objectif général :

L'objectif général de la politique sectorielle est d'« **Assurer durablement la souveraineté en produits agricoles et d'élevage, tout en créant des emplois et des revenus décents pour les jeunes et les femmes sur toute la chaîne de valeur** ».

Orientation stratégique1 : Amélioration de la productivité, des productions et de la valorisation agropastorales

Programmes	Actions	Contraintes à lever ou opportunités à saisir
Programme budgétaire 1 : Base productive et infrastructures rurales	Action 1.1 : Maîtrise des ressources en eau et irrigation	Faible disponibilité et d'accès des exploitations aux ressources en eau Difficultés de gestion des infrastructures hydro-agricoles
	Action 1.2 : Renforcement de la gestion durable des terres, de la fertilité des sols et sécurisation foncière	Dégradation de la fertilité des sols Difficultés d'accès au foncier
	Action 1.3 : Renforcement du service semencier et de l'amélioration génétique	Déficit dans la disponibilité de semences certifiées Faible potentiel génétique du cheptel
	Action 1.4 : Renforcement des infrastructures et équipements pour l'élevage et l'agriculture	Manque d'infrastructures et d'équipement de production, de conservation, de stockage de transformation et de commercialisation Faible modernisation des exploitations agricoles et d'élevage Cherté de l'énergie
	Action 1.5 : Sécurisation de l'Élevage	Difficultés d'accès des ménages pastoraux aux ressources en eau et au foncier Conflits agriculteurs et éleveurs

Orientation stratégique1 : Amélioration de la productivité, des productions et de la valorisation agropastorales		
Programmes	Actions	Contraintes à lever ou opportunités à saisir
Programme budgétaire 2 : Production et valorisation des produits végétaux	Action 2.1 : Préservation de la santé des plantes	Incidence négative des nuisibles des végétaux
	Action 2.2 : Diversification des productions végétales	Faible diversification des productions agricoles Faible résilience des exploitations agropastorales aux chocs
	Action 2.3 : Intensification des productions agricoles	Faible productivité des exploitations agropastorales
	Action 2.4 : Transformation et commercialisation des produits végétaux	Faible valorisation des produits Manque de labélisation des produits agricoles et d'élevage Manque d'organisation des circuits de commercialisation et des marchés Manque d'infrastructures et d'équipements de production, de conservation, de stockage et de commercialisation Manque de compétitivité des produits
Programme budgétaire 3 : Production et valorisation des produits animaux	Action 3.1 : Santé animale et santé publique vétérinaire	Persistance des maladies animales y compris les zoonoses Faiblesses dans la sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale
	Action 3.2 : Intensification et diversification des productions animales	Faible productivité des exploitations agropastorales
	Action 3.3 : Transformation et commercialisation des produits animaux	Faible valorisation des produits Manque de labélisation des produits d'élevage Manque d'organisation des circuits de commercialisation et des marchés Défaillances du système de commercialisation des produits Manque d'infrastructures et d'équipements de production, de conservation, de stockage et de commercialisation Manque de compétitivité des produits

Orientation stratégique 2 : Renforcement de la recherche, de l'innovation, de la formation, du conseil et du financement agropastoral		
Programmes	Actions	Contraintes à lever ou opportunités à saisir
Programme budgétaire 4 : Financement, recherche, formation et appui conseil	Action 4.1 : Renforcement de la Recherche agropastorale	Insuffisance du financement de la recherche
	Action 4.2 : Renforcement de l'Appui Conseil et de la formation agropastorale	Insuffisance des moyens humains et financiers dédiés à l'appui conseil Faible diffusion des résultats de la recherche Rupture du continuum Recherche-Formation-Conseil
	Action 4.3 : Renforcement de la formation agropastorale	Insuffisance des moyens humains et financiers dédiés à l'appui conseil et à la formation
	Action 4.4 : Renforcement de la structuration des OP, sociétés coopératives, filières et interprofessions	Faible niveau d'instruction des producteurs Déficit d'organisation des acteurs des chaînes de valeur Faible professionnalisation des acteurs des chaînes de valeur
	Action 4.5 : Renforcement du financement du développement agropastoral et des acteurs des chaînes de valeur agropastorales	Niveau de financement faible et peu approprié Faible investissement dédié à la recherche, à la formation, à la structuration des organisations de producteurs et des filières et au conseil agro-alimentaires Insuffisance de l'accès aux financements des acteurs des chaînes de valeur Insuffisance de la mobilisation du financement privé
Orientation stratégique 3 : Amélioration de la gouvernance de l'agriculture et de l'élevage		
Programme budgétaire 5 : Pilotage, coordination et gestion administrative	Action 5.1 : Renforcement du pilotage du secteur	Absence de cadre organisationnel formel du MASAE Insuffisances dans la planification, le suivi évaluation et les statistiques Faible attractivité de l'agriculture et de l'élevage aux jeunes, privés notamment
	Action 5.2 : Amélioration de la coordination et de la gestion administrative et financière	Manque de coordination et de synergie des interventions vers le secteur Dispersion des investissements
	Action 5.3 : Renforcement de la digitalisation	Faible digitalisation des procédures administratives

ANNEXE 3 : CADRE DE PERFORMANCE

Orientations stratégiques	Programmes	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs de performance	Valeur		Coût estimatif en FCFA		
					Réf	Cible en 2029	Public	Privés	Total
Orientation stratégique1 : Accroissement de la productivité, des productions et de la valorisation agropastorales	Programme budgétaire 1 : Base productive et infrastructures rurales	Objectif spécifique 1 : sécuriser durablement la base productive	La base productive est durablement sécurisée	Superficies aménagées et exploitées par an	150 101	200433	360 262 191 040	156 962 225 583	517 224 416 623
				Taux de couverture des besoins en semences certifiées (arachide, niébé) par la production locale		100%			
				Taux de couverture des besoins nationaux en semences certifiées de céréales (riz, mil, sorgho, sésame, maïs) par la production locale		100%			
				Taux de couverture des besoins nationaux en semences certifiées horticoles par la production locale		25%			

Suite tableau : Cadre de performance

Orientations stratégiques	Programmes	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs de performance	Valeur		Coût estimatif en FCFA		
					Réf	Cible en 2029	Public	Privés	Total
Orientation stratégique1 : Accroissement des productions et de la valorisation agropastorales	Programme budgétaire 2 : Production et transformation des produits végétaux	Objectif spécifique 2 : améliorer la disponibilité et l'accessibilité des produits végétaux	La couverture des besoins en produits végétaux est améliorée	Taux de couverture des besoins en céréales (riz, mil, fonio, sorgho, maïs) par la production locale	48%	78%	944 093 034 098	411 330 823 702	1 355 423 857 800
				Taux de couverture des besoins en riz par la production locale	41%	64%			
	Programme budgétaire 3 : Production et transformation des produits animaux	Objectif spécifique 3 : améliorer la disponibilité et l'accessibilité des produits animaux	La couverture des besoins en produits animaux est améliorée	Taux de couverture des besoins en viande par la production locale	93%	96%			
				Taux de couverture des besoins en lait par la production locale	34%	40%			

Suite et fin Tableau : Cadre de performance

Orientations stratégiques	Programmes	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs de performance	Valeur		Coût estimatif en FCFA		
					Réf	Cible en 2029	Public	Privés	Total
Orientation stratégique 2 : Renforcement de la recherche et des services agropastoraux	Programme budgétaire 4 : Financement, Recherche, Formation et Appui conseil	Objectif spécifique 4 : renforcer la recherche, l'innovation, la formation, le conseil et le financement agropastoral	La recherche, l'innovation, la formation, le conseil et le financement agropastoral sont renforcés	Taux d'accroissement des technologies par la recherche (ISRA)	35%	55%	51 889 099 913	6 052 702 441	57 941 802 354
				Pourcentage de producteurs qui ont utilisé au moins une technique ou une bonne pratique de production apprise	60%	80%			
				Pourcentage de producteurs ayant utilisé au moins une innovation / technologie diffusée	30%	65%			
				Nombre d'Organisations Interprofessionnelles Agricoles (OIA) qui procèdent aux prélèvements au sein des acteurs des différents maillons	2	4			
				Nombre de Coopératives agricoles communautaires mis en place	0	100			
Orientation stratégique 3 : Amélioration de la gouvernance du secteur de l'agriculture et de l'élevage	Programme budgétaire 5 : Pilotage, gestion et coordination administrative	Objectif spécifique 5 : améliorer la gouvernance du secteur de l'agriculture et de l'élevage	La gouvernance du secteur agropastoral est améliorée	Loi d'Orientation agrosylvopastorale et halieutique révisée est adoptée	Non	Oui	48 755 674 949	242 910 836	48 998 585 785
				Système de suivi évaluation du secteur agropastoral fonctionnel	Non	Oui			
				Un cadre de coordination de la LPSD fonctionnel	Non	Oui			
				Pourcentage de mobilisation des besoins en financement de la LPSD	pm	100%			

Tableau 12 : Matrice des risques

Risques liés à la mise en œuvre	Probabilité d'occurrence	Intensité et effets sur les résultats	Stratégie d'atténuation
Géopolitique : conflits et tensions sécuritaires dans le sahel ou ailleurs	<i>Forte</i>	<i>Majeur</i>	Produire en masse et constituer des réserves alimentaires sur les denrées de haute consommation, facilement conservables
Vol de bétail	<i>Forte</i>	<i>Modéré</i> <i>Le vol de bétail devient récurrent sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement en zone Sud et la zone agrosylvopastorale. L'ampleur nationale de ce phénomène contribue à l'appauvrissement des éleveurs à travers des pertes économiques tout en renforçant leur insécurité alimentaire et sentiment d'insécurité globale.</i>	<i>Intensifier les mesures répressives</i> <i>Promouvoir l'assurance bétail</i> <i>Surveillance digitale et GIS du bétail</i>
Santé animale maladies du bétail	<i>Forte</i>	<i>Majeur</i>	<i>Respect des mesures de contrôle zoosanitaire au niveau des postes frontaliers</i> <i>Renforcement des systèmes de détection/ riposte précoce des épidémies</i> <i>Mise en place d'une réponse d'urgence claire pour la santé animale et d'un système de déclaration des urgences</i> <i>Surveillance active, vaccination et mise en quarantaine</i> <i>Développer l'assurance agricole pour le transfert du risque</i> <i>Mise en œuvre des actions de contrôle phytosanitaire par l'utilisation des pesticides chimiques et biologiques</i>
			<i>Intensifier les actions de maîtrise de l'eau,</i> <i>Sensibiliser et former sur les actions d'adaptation,</i> <i>Renforcer le dispositif de prévention des crises,</i> <i>Promouvoir l'assurance agricole,</i>

Risques liés à la mise en œuvre	Probabilité d'occurrence	Intensité et effets sur les résultats	Stratégie d'atténuation
Aléas climatiques (sécheresse, déficit pluviométrique et mauvaise répartition spatiale et temporelle des pluies, feux de brousse)	Forte	Majeur Stagnation, voire réduction sensible de la productivité et de la production et les pertes d'actifs, perte de têtes Mauvaise allocation des ressources (semences, engrais, matériels, etc.)	Facilitation de la migration temporaire et de la transhumance Mise à disposition d'informations climatiques de qualité Actions liées à la gestion durable des ressources naturelles Promouvoir l'adoption de variétés adaptées à la variabilité du climat et de techniques culturales pour économiser l'eau et augmenter la capacité de rétention d'eau dans le sol Promouvoir le développement de la petite irrigation locale Assurer un suivi rapproché des techniques culturales, des techniques de fertilisation et d'utilisation des pesticides pour une meilleure adaptation aux changements climatiques et une durabilité des activités agricoles, Restaurer et valoriser les terres salées, Réaliser une évaluation environnementale stratégique du programme.
Difficultés de mobilisation des ressources financières conséquentes	Moyenne	Majeur Incapacité de déroulement de toutes les actions de la SSA	Plaider pour le renforcement de la contribution de l'Etat, Faire du Lobbying auprès des Partenaires techniques et financiers, Faire une bonne priorisation des projets à fort potentiel de croissance et d'impact.
Faiblesse de la concertation et de la mise en œuvre	Moyenne	Modéré Difficultés à assurer la cohérence des actions mises en œuvre.	Réorganiser le ministère Renforcer les prérogatives du Comité de pilotage, si prévu, Renforcer le dialogue entre les différentes parties prenantes à la mise en œuvre du plan.
Foncier	Forte	Majeur Entrave pour la sécurisation des investissements et la gestion durable des exploitations. Tendance à contourner la loi à défaut de pouvoir l'appliquer. Spéculation foncière qui touche principalement les zones urbaines, mais	Mettre à profit l'Acte 3 de la Décentralisation pour délimiter avec précision les espaces entre les communes, et s'appuyant sur un cadastre rural, Mettre en place un cadre réglementaire bien maîtrisé par tous les acteurs.

Risques liés à la mise en œuvre	Probabilité d'occurrence	Intensité et effets sur les résultats	Stratégie d'atténuation
		<i>également certaines zones agricoles à haut potentiel.</i>	
Faible niveau de transparence dans la gestion administrative	<i>Faible</i>	<i>Bas</i>	<i>Un programme d'information et de sensibilisation destiné aux acteurs</i>
Non application de la LOASP et du code pastoral	<i>Forte</i>		Accélérer le processus de révisions des décrets d'application du Code pastoral et la LOASP,

Fait à Dakar le

**Ministre de l'Economie, du Plan
et de la Coopération**

**Ministre de l'Agriculture, de
la Souveraineté alimentaire
et de l'Elevage**